

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire : M. BOUTONNET-LOUSTAU

M. ETCHEGARAY : Merci pour cet appel des présents. Je vous propose sans attendre de commencer l'ordre du jour avec, comme d'habitude, l'approbation du PV de notre séance du 1^{er} juin 2022. Un PV qui vous a été adressé à votre domicile, comme à l'habitude, sur lequel nous n'avons pas eu d'observations, mais sur lequel vous pouvez encore, en séance, faire des observations. S'il n'y en a pas, je considère qu'il est approuvé.

MOTION

1. Taxe sur les transactions financières

M. ETCHEGARAY : Et nous en arrivons immédiatement au premier rapport que je vais présenter. En résumé, très résumé, puisqu'il vous est proposé d'adopter une motion en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières élargie, sur les conditions et modalités d'affectations décrites en note explicative de synthèse. Mon rapport est très succinct et M. ETCHETO a la parole et M. BERGÉ aussi. Allez-y.

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le Maire. J'étais tellement perturbé par cette délibération que je cherchais le bon bouton. Oui, parce que, quand même, il faut oser. Il faut une sacrée dose de duplicité et d'hypocrisie politique pour oser proposer ce texte au vote du Conseil municipal. La délibération que vous proposez, Monsieur le Maire, c'est le macronisme dans toute sa laideur. C'est la mise en œuvre des principes que George Orwell avait parfaitement décrits en son temps : travestir la politique avec des mots les plus contraires aux actes, vider le langage de son sens, vider la politique de son sens. Alors, bien entendu, ça ne surprendra personne dans notre groupe et dans les sensibilités que nous représentons, dans notre groupe, certainement aussi chez d'autres membres de votre majorité, mais, je dirais, à titre plutôt individuel, je pense aussi. Nous, en tout cas, nous sommes tous très favorables, depuis longtemps, à l'instauration de tel dispositif, ce qu'on a appelé à un temps la taxe Tobin : des dispositifs fiscaux qui auraient la vertu de ramener à la fois un peu de justice et de régulation dans une mondialisation financière qui se rit bien de tout intérêt général. Et c'est d'ailleurs la gauche qui a instauré pour la première fois en France cette taxe, encore timidement, certes, lors de la législature 2012-2017. Il était d'ailleurs question de faire mieux à la fin de la législature. Je crois que Colette CAPDEVIELLE, qui était parlementaire à l'époque, doit s'en souvenir. Et c'est une direction qui a été immédiatement enterrée par Emmanuel Macron, dès son élection en 2017. Il était question aussi de mettre en place ce type de fiscalité à l'échelle de l'Union européenne et certains États membres s'en étaient emparés, avaient voulu un peu bouger les lignes puisqu'il est évident que ça aurait encore plus de sens à l'échelle supranationale. Et là encore, ces efforts ont été anéantis par l'obstruction, certes feutrée, mais constante et résolue, du même Emmanuel Macron sur le sujet. Bien sûr, tout ça, tout ce que je rappelle là, vous, vous ne l'ignorez en rien, mais je crois que ce rappel était quand même utile. Et voilà qu'ici même, les meilleurs soutiens politiques locaux du gouvernement et de la politique nationale proposent de voter cette motion, évidemment sans y croire une seule fraction de seconde. Aucune conviction ni sincérité dans cette proposition, juste un calcul tactique dans votre agenda politique. Il doit vous paraître utile de donner le change au moment

où la surface politique du macronisme se rétrécit sensiblement et surtout sur sa gauche. Vous vous dites sans doute qu'une petite diversion, ça ne mange pas de pain. Eh bien si, justement. Et ce sont précisément ces méthodes de tromperie qui abîment la démocratie et qui aujourd'hui la mettent gravement en danger. Et je le dis avec un peu de gravité, parce que si aujourd'hui la plupart de nos concitoyens ne viennent plus voter ou qu'ils le font pour des propositions pour les propositions les plus radicales, d'un bout à l'autre de l'échiquier politique, c'est parce qu'ils ne croient plus dans la parole politique. Et ils n'y croient plus, malheureusement, bien souvent pour de bonnes raisons ou de tristes raisons. Et ce que vous faites ici, avec cette motion, en est une triste illustration. Alors, même si nous sommes évidemment, je l'ai dit, plus que favorables depuis bien longtemps à l'élargissement de la taxe sur les transactions financières, ne comptez pas sur nous pour participer à cette mauvaise comédie qui est votre motion. Nous ne prendrons donc pas part à ce vote. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ETCHETO.

M. BERGÉ : Alors je ne vais pas répéter. Ce ne sera pas tout à fait le même ton, même si dans l'esprit quand même, on partage beaucoup d'analyses de notre collègue Henri ETCHETO. Nous, nous avons décidé de voter les préconisations de cette motion, même si, comme mon collègue, nous sommes surpris de son arrivée hors éléments de contexte connus pas nous. Vous avez peut-être évoqué un élément de contexte particulier qui vous amène aujourd'hui à nous proposer de voter cette motion, mais c'est vrai qu'on a vu apparaître ça un peu comme un OVNI - un OFNI, un objet financier non identifié, peut-être. Car, oui, dans nos rangs et depuis toujours - il n'y a pas de conversion chez nous - nous pensons qu'il faut fiscaliser les transactions financières. Oui, il faut élargir l'assiette de cette fiscalité aux opérations automatiques à vocation spéculative. Oui, ces nouvelles ressources fiscales doivent venir financer la transition écologique et énergétique. Il y a quelques années, quand nous propositions ce type de mesures, les membres de votre majorité nous riaient au nez. Nous avons probablement raison trop tôt. Ce qui arrive, hélas, bien souvent, en politique, d'avoir raison trop tôt et tout seul. Nous sommes donc très heureux d'avoir participé à votre conversion et nous espérons qu'il y ait un minimum d'honnêteté et de volonté, de service après-vente, une fois que cette motion sera votée, pour être certains que cela soit appliqué au niveau national, également au niveau européen, puisque certains ont la majorité, que ce soit au niveau national et européen, ce que notre camp n'a pas aujourd'hui, pour le mettre en place. Évidemment, ce type de mesure relève clairement de l'intérêt général au détriment des intérêts privés spéculatifs. Et si vous le permettez, puisqu'on est en fin de saison politique, vous savez qu'amicalement, dans le milieu politique, souvent on vous appelle « Etche » et là j'ai plutôt l'impression que c'est le Che qui a proposé cette motion plutôt Etche.

M. ETCHEGARAY : Etche, JR...

M. BERGÉ : Oui, c'est le en même temps. JR et Etche en même temps.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Alain DUZERT.

M. DUZERT : Oui, comme ça pourrait faire peut-être une réponse groupée. Merci, Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur les propos tenus et en particulier ceux d'Henri, qu'on a travaillés ensemble. Mais, juste, là j'ai deux interventions, deux interventions vous concernant, me concernant en particulier. Vous nous avez dit ici à l'Agglo, qu'on ne faisait jamais de politique nationale. C'était une façon de vous défausser que vous aviez. Au dernier conseil municipal de juin, quand on a eu un échange avec Mme MARTIN-DOLHAGARAY sur l'association Safir où, j'ai repris des propos du National sur l'histoire que l'enfant en garde rapportait un Smic. Voilà qui a fait rire, qui fait pleurer l'Assemblée nationale, parce que cela montre le cynisme de vos amis politiques. Vous m'avez répondu - vous pouvez reprendre le PV, je l'ai relu tout à l'heure - qu'on ne faisait pas de politique nationale, ici, [mais] qu'on s'occupait que de la vie bayonnaise. Donc voilà. Mais en même temps, au dernier conseil d'agglomération de la CAPB, la Communauté d'agglomération du Pays basque, je suis intervenu sur l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Il faut que les Bayonnaises et Bayonnais le sachent : il y a très peu d'élus qui ont voté contre. Et je suis intervenu en demandant, au nom de mes camarades et amis, la réflexion sur une régie publique de l'eau. Là aussi, vous m'avez quasiment ri au nez. Je mets les guillemets parce que ce n'était pas tout à fait comme ça, mais presque. Et vous m'avait renvoyé encore dans les cordes de soi-disant une intervention politique. Donc je laisse, je vous laisse face à vos contradictions. Une fois de plus, je pense que l'association Attac, entre autres, qui intervient sur le bien public de l'eau qui n'est pas une marchandise - je crois que je vous l'ai dit un peu dans ce sens la semaine dernière à l'Agglo. Voilà, je n'en rajouterai pas, je vous laisse, vous et votre majorité, face à vos contradictions. Les Bayonnaises et Bayonnais ne sont vraiment pas dupes de votre manœuvre aujourd'hui. Je vous en remercie.

M. ETCHEGARAY : Très bien. C'est tout ? Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je propose de répondre très rapidement, vous êtes libres de voter comme vous l'entendez. Ce que je propose en motion dans ce rapport numéro 1, qui est à l'ordre du jour, il y a déjà quelques mois que cette idée m'a traversée l'esprit que de vouloir demander à notre Conseil municipal de se prononcer sur ce sujet. Il y a des crimes de lèse-majesté, il y a aussi des crimes de lèse-pensée. Ces rapports-là ne peuvent pas être présentés par un maire qui n'est pas estampillé de gauche. J'ai compris. C'est votre sentiment. Il y a des droits que tous les élus n'ont pas et en particulier ceux qui ne sont pas considérés comme étant de gauche. Alors, d'abord, je ne vous autorise pas à me dire dans quel parti je suis. Que je défende aujourd'hui le président Macron, je ne le cache pas, mais que cette délibération soit en relation avec cette considération, je le conteste. Je le conteste parce que si le Parlement européen n'avait pas enjoint à la Commission européenne d'adopter à l'échelle de l'Union européenne une taxe, celle dont on parle sur les transactions financières, dans une résolution qui date du 10 mai 2023, il n'y a pas fort longtemps, et ceci explique la temporalité des choses, on aurait pu le faire plus tôt. Sans doute que l'Europe passe au-dessus de tout, parfois, et j'en suis très heureux. Nous sommes Européens avant tout. Certains d'entre vous aussi, d'ailleurs. Et qu'il y a des fois où l'Europe vous dit des choses que nos pays, que nos nations n'osent pas dire pour des raisons diverses, encombrées qu'elles sont par ce cliquetis idéologique qui continue à animer les discours dans notre pays, à droite, à gauche. Et s'il y avait des sujets qui pouvaient faire consensus ? Cela me semble pouvoir être le cas, mais je peux ne vais pas

évidemment vous convaincre et je ne le fais pas, pas tous, en tout cas à cet instant. Et j'en prends acte. Si c'est faire de la politique, que proposer cela ? Oui, c'est faire de la politique, mais à une échelle qui dépasse la nation. Le petit cercle carré de cette France hexagonale, on a le sentiment que tout est pensé, tout est réfléchi et bien pensé et bien réfléchi. Or, il se trouve qu'encore une fois, ce sujet-là, si l'on vient par ce canal européen, il y a bien des idées qui ont fait avancer nos pays qui sont passées par l'Europe. Je ne parle pas de la question de la paix, même encore aujourd'hui, où il faut quand même reconnaître que c'est un certain nombre d'accords, qui sont passés à une échelle qui dépasse nos nations, qui nous permettent d'avancer. Alors cette taxe sur les transactions foncières que la gauche, je ne conteste pas ce point, M. ETCHETO, vous faites un peu d'histoire et moi je m'incline pour dire que oui, la gauche a été la première dans ce pays, la France, à considérer qu'il fallait aller dans cette direction. Dont acte. Moi, ne conteste pas ce point. Est-ce que cela nous interdirait, est-ce que cela m'interdisait d'inscrire ça à l'ordre du jour ? Est-ce que cela interdirait à mes collègues du conseil municipal de la majorité de considérer qu'il y a ici matière à montrer ? Nous avons une ville moyenne, en France, mais bon, les petits cailloux, les petites pierres permettent quelquefois de construire des choses. Alors c'est la seule raison, assez modeste, finalement. N'y voyez pas un calcul particulier d'aucune manière. Maintenant, je propose de passer aux voix pour le vote de cette motion. Je commence par les non-participations au vote parce que c'est le cas du groupe Bayonne ville ouverte. Vous votez pour M. BERGÉ, vous l'avez exprimé. Ils votent aussi avec vous ? Parce que vous avez le pouvoir de Monsieur... D'accord, parfait. Et quant à la majorité, elle s'exprime favorablement à cette motion et je vous remercie. Cette motion est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L.2112-23 du code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 2, c'est le compte rendu des décisions qui sont prises dans l'intercession. C'est un rapport habituel. Vous le voyez en commission générale, vous avez posé des questions, vous avez eu des réponses. Ma question, c'est de savoir si vous avez d'autres questions à poser en séance.

MME HERRERA-LANDA : Alors, en fait, on va faire une petite intervention et poser une question, juste en signalant qu'en commission on pose des questions par écrit, plusieurs jours avant les commissions, ce qui est tout à fait normal, mais [que] dans le cadre des commissions, on a des réponses qui, pour certaines, ne sont jamais écrites, mais qui sont des explications qui sont souvent données à l'oral. Et en fait, pour préparer collectivement un conseil, ce n'est pas forcément facile. Donc, autrefois, on avait cette commission générale où on pouvait poser des questions, tout le monde était là. Peut-être que sur les questions... Ou alors on posera particulièrement les

questions sur lesquelles on souhaite une réponse écrite, parce que là, on est passés un peu du tout à rien et on n'y trouve pas tout à fait notre compte pour préparer le conseil municipal. Mais on précisera...

M. ETCHEGARAY : Question de méthode, voire de gouvernance que vous évoquez là.

MME HERRERA-LANDA : Oui, c'est ça.

M. ETCHEGARAY : Non, j'ai compris.

MME HERRERA-LANDA : Oui, mais j'ai une intervention, quand même. J'ai souhaité le dire en préliminaire, ce qui explique notre intervention.

M. ETCHEGARAY : C'est noté, donnez le numéro des décisions, ça m'aide.

MME HERRERA-LANDA : Alors, donc, il s'agit de la décision 13 du 22 mai 2023. L'aménagement des abords de l'AB campus, l'autorisation d'urbanisme pour clôturer la partie centrale du bâtiment. Alors, nous interviendrons dans le cadre de la décision pour vous poser une question et relayer les réflexions de nombreux Bayonnais sur les abonnements de l'Aviron Bayonnais Rugby pro pour la saison à venir. Alors, s'agissant de la question de l'autorisation d'urbanisme concernée par cette décision qui est la clôture de la partie centrale du bâtiment - apparemment, ce qui a été dit en commission, c'est qu'il y a des personnes qui circulent, mais bon, ça ne nous contente pas en termes de réponse - : est-elle en relation avec les travaux d'aménagement évoqués dans le cadre de la question 30 de l'ordre du jour de ce même conseil qui concerne donc la ligne de Trambus et une convention de financement des aménagements du secteur Saint-Léon et Raymond de Martres et le stade Jean-Dauger ? Nous pensons que non, mais on souhaite que cela nous soit confirmé, mais on ne sait pas. Et ensuite, s'il s'agit de travaux différents et non prévus initialement dans le cadre de l'enveloppe AB campus, qui prendra en charge la réalisation des travaux de cette clôture et pour quel montant ? Donc, ça, c'est la première question, assez précise, sur la nature des travaux relatifs à cette décision du maire. La deuxième est davantage à caractère général, mais concerne directement la commune. S'agissant des abonnements de l'Aviron Bayonnais pour la saison 2023-2024, alors il est bon de rappeler en préambule.

M. ETCHEGARAY : C'est dans quelle décision, ça ?

MME HERRERA-LANDA : Vous allez comprendre quand je vais développer mon argumentaire, pourquoi je m'adresse à vous.

M. ETCHEGARAY : J'ai vous ai pris en flagrant délit ?

MME HERRERA-LANDA : Non, non, pas du tout.

M. ETCHEGARAY : Je vais tenter de répondre.

MME HERRERA-LANDA : Je vous signalerai particulièrement le moment qui justifie que ce soit abordé dans cette question-là. S'agissant donc des tarifs des abonnements 2023-2024, il est bon de rappeler - je pense que c'est le sens de votre remarque - que l'Aviron Bayonnais Rugby pro est une entreprise à statut spécifique, une SASP et qu'à ce titre, elle gère ses tarifs comme elle l'entend et toutes ses activités puisqu'elles ont un caractère privé, commercial. Toutefois, et c'est le sens et la légitimation de mon interrogation ou de nos interrogations, elle bénéficie de financements publics très conséquents, subventions à prestations diverses pour un montant d'environ 1 200 000 € par an, auxquels se sont rajoutés cette année une subvention d'équipement exceptionnel de 392 000 € et la prise en charge par les différentes collectivités publiques des travaux des différentes tribunes et de l'AB Campus. Je passe sur les montants. Ces leviers en matière de développement et la mise à disposition d'un nouveau stade pensé pour augmenter très fortement les recettes propres du club, c'est-à-dire les loges, les espaces réceptifs, les buvettes, etc., et le fait que l'Aviron revendique son identité de club populaire dans une ville populaire aurait dû, ou pu, conduire le club à privilégier une politique tarifaire adaptée et la commune, partenaire contractuelle, privilégier la bonne exécution de la contrepartie sociale de ces aides ou, pour le moins, d'une partie d'entre elles. Il n'en est rien. Au contraire, le prix des abonnements s'envole. Se positionnant en tête des clubs du Top 14, les abonnés les plus fidèles qui avaient renoncé au remboursement de leur abonnement en période Covid et/ou souscrit des abonnements pluriannuels pour soutenir leur club de cœur dans les moments difficiles, se voient récompensés par une augmentation de 60 %, qui, à des degrés moindres, touche tous les abonnés. Donc, ces augmentations vont de 13 % à plus de 24 %, pour ces abonnés-là, y compris les PMR. Au-delà de cette inflation hors normes, le fait d'accorder des aides conséquentes au club auraient pu ou dû vous conduire à conditionner ce dernier à une politique tarifaire assurant le maintien d'une véritable mixité sociale au sein du public. Or, l'étude que nous avons menée sur les quatorze clubs du Top 14 permet de constater, y compris avec une capacité d'accueil identique, parce qu'on parle souvent de la capacité d'accueil du stade, que plusieurs d'entre eux proposent des abonnements à tarif réduit pour les familles. C'est le cas de Pau et La Rochelle ; pour les femmes, Toulon et Castres ; pour les couples, La Rochelle et Pau ; pour les chômeurs, Montpellier et Pau, et pour les résidentes de l'agglomération concernée, Montpellier. Aucune de ces catégories n'est prise en compte à Jean-Dauger. À l'image de notre ville, notre stade risque à très court terme d'être marqué par une gentrification menée à marche forcée, déroulant un tapis rouge, pardon, un tapis bleu, aux classes sociales favorisées d'ici ou d'ailleurs, aux entreprises les plus dotées dans les espaces réceptifs. Les Bayonnais amateurs de rugby n'auront d'autre choix que de se presser devant les télévisions, dans les bars, ou d'écouter la radio pour suivre les matchs de leur club, que, en tant que contribuables, ils auront largement financé. Qu'il semble loin, le pourtant récent slogan prononcé par le capitaine de l'Aviron à l'occasion d'un derby et repris à l'envie, « les bobos contre les pros ». Pour conclure, Monsieur le Maire, avez-vous prévu de modifier les termes de la convention qui lie à la SASP sur le volet subventions pour que les clauses concernant les contreparties sociales soient véritablement appliquées et mesurées ? Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Alors, il y a un sujet qui est dans le compte rendu, puis, l'autre, il est totalement, volatil, mais je vais tenter de répondre ce que je peux répondre.

MME HERRERA-LANDA : Je peux reposer la question à la question numéro 30, mais bon.

M. ETCHEGARAY : Et 30 de quoi ? De décision 30, il n'y en a pas. Au rapport 30 ? Excusez-moi. Oui, oui, bon, de toute façon, je ne vous empêche pas de poser la question. Et je l'ai notée, alors... Voilà. Je vais vous dire rapidement sur le point de l'autorisation d'urbanisme. Vous savez, le maire prend une décision lorsqu'il dépose une demande d'autorisation d'urbanisme. Vous avez ici les décisions prises par le maire, le fait qu'administrativement, donc, j'ai fait une demande, comme tout un chacun, une demande d'autorisation pour clôturer la partie centrale du bâtiment. Pourquoi ? Vous le devinez parfaitement. Cette fermeture s'est faite au droit du bâtiment, en tout cas proche du bâtiment, et n'empêche pas les personnes de s'approcher du bâtiment, sauf d'y entrer. Moi, je me suis posé effectivement la question de savoir s'il y avait des conflits d'usage et on m'a dit qu'il y en avait, effectivement. Et c'est la raison pour laquelle, sur la demande du président du club - vous vous en doutez, ce n'est pas de notre propre initiative que nous l'avons fait, de faire cette demande de fermeture au droit du bâtiment - tout simplement pour empêcher que les personnes entrent dans ce bâtiment librement. Avec tout ce que vous imaginez. Vous avez visité le centre, comme nous-mêmes, et donc vous savez qu'il se trouve à l'intérieur un certain nombre de choses qui font que bon, voilà, il faut malgré tout une sécurité du lieu. Et ceci n'est pas discutable, sauf que pour la durée du chantier, les choses se sont passées de telle façon que... Bref. Il y a quand même des curieux - des curieux entre guillemets, parce que ce n'est pas forcément méchant que de vouloir savoir, mais bon... - des curieux qui se sont approchés du bâtiment au point d'entrer dans le bâtiment. Ils n'étaient pas empêchés de le faire, je veux dire matériellement, physiquement, de le faire, donc ils sont entrés et ceci a posé des problèmes de fonctionnement. Donc je réponds à la question en vous disant oui, cette fermeture-là, elle a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme pour clôturer que j'ai signée donc le 22 mai, comme l'indique ce rapport. Le deuxième sujet, c'est la question de l'abonnement. Vous avez pris vous-même une précaution oratoire en disant qu'il n'appartenait pas à une ville que d'exercer le pouvoir à la place d'une société, société commerciale, avec laquelle on a passé un contrat, certes, mais le contrat, vous en connaissez les termes parce que vous avez travaillé à ce contrat jusqu'à la moindre virgule et vous le prouvez à chaque fois que nous avons une séance du conseil municipal et donc pas besoin de vous dire que nous ne pouvons pas faire, à la place du club, une politique de tarification. Alors, vous me dites « Oui, mais avec les financements qui sont apportés, vous avez égrené et les financements en termes de fonctionnement et les financements en termes d'investissements... », sans entrer dans le détail, je vous en remercie, mais en disant que la collectivité apporte malgré tout un financement suffisamment important pour qu'on puisse justifier le fait qu'il puisse y avoir une certaine tarification sociale. Alors, vous avez donné à certains... Parce que moi j'ai quand même suivi de près - avec mes collègues et l'adjoint aux sports notamment, mais pas que - cette question. Parce que bon, on en parle, vous pensez bien que ce n'est pas parce qu'on ne pèse pas sur les décisions, qu'on n'en parle pas. Et donc on en parle. Vous avez parlé de 60 % d'augmentation. Donc, quand on veut faire impression, on prend l'exemple caricatural - vous le reprenez, si vous voulez, tout à l'heure. Vous n'avez pas à dire qu'au global, les tarifs ont augmenté de 60 %. Deux

choses que je voudrais vous dire : pas l'intention, chez moi, de contester le caractère populaire de ce club, la nécessaire accessibilité des tarifs en fonction de ce qu'est la sociologie de notre ville et de notre bassin de vie. Parce qu'on parle là comme s'il y avait que des Bayonnais qui venaient à l'Aviron Bayonnais : on sait que cela n'est pas vrai et qu'ils sont même minoritaires, au total. Bon. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'on ne peut pas être indifférents à cette question qui est celle de la tarification. Les éléments qui nous ont été fournis par le club pour répondre à un certain nombre de nos questionnements qui n'étaient pas une ingérence de notre part. Une ingérence qu'on ne peut pas exercer. Les réponses qui nous ont pu être faites, ça a été de dire : « Attendez, on a fini huitième du Top quatorze, avec les conséquences que ça signifie pour les compétitions, pour le fait que la H Cup est désormais ouverte à notre club et que donc il y aura une plus grande offre, au sens du nombre de dates, d'une part, - c'est ce qui m'a été répondu et ce n'est pas faux - et que par ailleurs, on a un club qui aujourd'hui caracole là où vous savez et vous êtes tout aussi ravis que nous. On ne conteste pas ce point, mais le modèle économique dans lequel vous vous autorisez à entrer... Moi, je ne m'autorisais pas à aller aussi loin, même si je ne m'interdis pas, le moment venu, de considérer que le modèle économique dans lequel s'inscrit désormais le club peut nous amener à reconsidérer un certain nombre d'aides, non pas comme étant une forme de sanction à cette tarification, mais comme devant compenser le fait que la tarification, aujourd'hui, elle, s'inscrit dans ce nouveau modèle. Je ne crois pas que l'intention du président du club et de ses administrateurs soit de se couper de cette population. Je ne le crois pas du tout. Du reste, quand on se pose la question, il me répondait immédiatement : « Mais regardez les abonnements qui se poursuivent et les gens continuent à s'abonner. » Alors, me direz-vous, en faisant un effort supplémentaire sur le plan personnel et financier, cela montre l'attachement qu'ils ont au club. On peut le dire aussi. Mais la question que vous posez, c'est : faut-il aller aussi loin ? Alors, vous dites que non. Pour ce qui me concerne, je dis, je n'ai pas le droit, à ce stade-là, de nous ingérer, enfin, de m'ingérer et même de faire de l'ingérence de la Ville vis-à-vis de cette démarche qui est prise par le club. Maintenant, au point où nous en sommes aujourd'hui de l'évolution des choses, personne n'est en train de dire qu'on n'est pas heureux de savoir où nous en sommes aujourd'hui. Je veux parler de l'exploit sportif, mais je veux parler aussi d'un certain nombre de décisions, qui ont été prises, d'investissements. Je ne veux pas parler que des aides apportées par la collectivité publique parce qu'on a toujours tendance à considérer qu'il n'y a que la collectivité publique. Mais je sais qu'il y a une société qui s'est beaucoup endettée, des actionnaires qui ont pris un certain nombre de risques également dans ce domaine. Attendez, laissez-moi terminer. Oui, mais vous ramenez tout à la collectivité, vous ramenez tout à la collectivité. Il y a un certain nombre d'emprunts qui ont été contractés. Oui, il y a des emprunts qui ont été contractés. Et la garantie dont vous parlez n'existe pas. Justement, on ne l'a pas introduite la garantie. Souvenez-vous, ça a été un objet de discussion. Alors, je voudrais juste vous dire une chose : on est entrés... Bon, je comprends que des personnes, comme vous, pour des raisons personnelles, voire idéologiques, considèrent que ce modèle économique n'est pas celui qui vous convient. Sans doute qu'on n'en serait pas là aujourd'hui... Je le dis de manière objective, en tout cas à la manière dont je conçois les choses. On n'en serait pas là, sans doute, aujourd'hui, même sur le plan sportif, si on n'avait pas su, le moment venu, prendre un certain nombre de décisions courageuses en plein milieu de la période Covid. Figurez-vous que moi, je m'en souviens, vous aussi, je le sais. Je

connais votre attachement au club, je ne remets pas en cause ça, Mme HERRERA. Je ne mets pas en cause de ça deux secondes. On a un débat. Il est intéressant. Je ne m'attendais pas à ce que, sur le rapport 13, vous venez me parler de ça. Bon, vous le faites, pourquoi pas. On en parle. Moi, je ne peux pas vous suivre totalement sur votre préoccupation. Je pense que je la partage, mais sur les moyens aujourd'hui d'infléchir les choses, je ne vous suis pas parce que vous êtes sur un modèle qui est un modèle ancien et où les sociétés n'existaient pas et où il n'y avait pas des investissements d'une grande importance qui avaient été réalisés, en particulier par cette société. M. ETCHETO a demandé la parole, je préfère la lui donner. Je vous la redonne après. Ou comme vous voulez.

MME HERRERA-LANDA : Je voulais vous dire que mon intervention n'a absolument rien d'idéologique. La collectivité donne au moins pour 150 000 € une subvention au club avec des clauses d'utilité sociale ou d'intérêt général, au moins sur ce volet. On en a parlé au dernier conseil municipal avant même que les tarifs des abonnements soient connus. On vous a demandé si, via le CCAS, des places pouvaient être offertes. Enfin, en tout cas rétrocédées à la commune qui, via le CCAS, pourrait les attribuer aux personnes les plus en difficulté qui ne peuvent pas se payer un abonnement. Je ne sais pas si vous avez engagé une démarche dans ce sens, mais nous avons posé cette question dès le mois de juin, avant ces éléments connus. Le deuxième, sur la tarification des abonnements : on a un peu le modèle qui est le modèle de la première ligue en Angleterre. La différence, c'est que les abonnements sont totalement hors sol, mais les clubs anglais ne touchent pas d'argent public. Ils sont totalement autonomes, ce sont des sociétés qui assument totalement leur société privée à caractère commercial.

M. ETCHEGARAY : On est dans un entre deux.

MME HERRERA-LANDA : ...Parce que si on suit le raisonnement du toujours plus, bientôt, nous aurons des abonnements aux enchères. Nous, notre difficulté, c'est de dire qu'on a un club qui a été, et vous le reconnaîtrez, très fortement aidé. Le paradoxe, c'est que ce club, en termes de tarification sociale, et je dirais, alors, je ne sais pas le terme qui convient, mais en tout cas, applique une tarification sur ces abonnements qui décline beaucoup moins des catégories qui sont une forme de tarification sociale sans aller jusqu'à se dépouiller. Les clubs que j'ai cités, ce ne sont pas des clubs quand même qui végètent dans les profondeurs du Top 14. Là, aucune de ces tarifications spécifiques n'est appliquée, donc c'est ça qui nous pose problème. Et, ensuite, ce n'est pas du tout un débat idéologique. Enfin, on n'est pas contre l'activité sportive, on n'est pas contre le sport de haut niveau, on n'est pas non plus contre le sport professionnel. C'est une affaire d'histoire, de culture et de patrimoine que des Bayonnais qui ont vécu à l'Aviron Bayonnais, qui ont été bénévoles, qui se sont engagés pour le club, qui ont pratiqué, soient privés de stade toute l'année. C'est un peu gênant quand on voit arriver des personnes qui viennent de très loin - on est un peu sur la même problématique que celle du logement, d'ailleurs - et qui peuvent payer un abonnement quel qu'en soit le prix. Donc, il faut peut-être, vous l'avez dit, trouver un juste milieu, mais en tant que puissance publique qui, quand même, met de temps en temps et assez souvent, la main à la poche pour le club, il nous semble que vous pouvez essayer

d'engager un débat, très apaisé, avec le club pour faire valoir certains de nos arguments qui, je pense, sont partagés avec d'autres.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO, je répondrai à ce que vous dites.

M. ETCHETO : On n'avait pas prévu d'intervenir sur cette question-là, mais effectivement, elle est d'actualité, ça, c'est certain. Bien sûr qu'on est tous heureux de la très, très belle saison et de la réussite sportive du club - Il n'y a aucun problème là-dessus, qu'il y a quand même aussi des interrogations. Je crois qu'il y a eu une étude récente qui a été faite : les abonnements proposés à l'Aviron Bayonnais sont les plus chers du Top 14. Donc, il faut quand même prendre ça en compte pour un club qui est resté, jusqu'ici, un des clubs les plus populaires. Je partage tout à fait ce qu'a dit Sophie il y a un instant. Et puis, bien entendu que la Ville a son mot à dire. Enfin, quand même, on accompagne le club dans le fonctionnement, dans le partenariat depuis très longtemps, y compris dans les moments difficiles où tous les actionnaires d'aujourd'hui n'étaient pas là. Par contre, la Ville et le peuple bayonnais des abonnés, ils étaient là. Et bien sûr que la Ville a son mot à dire, surtout avec les facilités. Alors, à juste titre d'ailleurs, on a voté pour, même si on a eu aussi des discussions, mais on a voté pour la plupart de ces accompagnements dans leur principe. Monsieur le Maire, je vais faire le parallèle avec la délibération précédente. Vous n'avez pas peur de faire une motion du Conseil municipal pour interpellier, quelque part, l'exécutif et le national, mais... Donc ça veut dire que voilà... Donc, je crois que ce devoir d'interpellation est encore plus évident. Alors, ça peut être, effectivement, un dialogue constructif avec les dirigeants de l'Aviron Bayonnais pour rester peut-être aussi un peu équilibrés et raisonnables, je dirais, sur l'accompagnement de la suite et de la réussite de l'Aviron. On demande en effet peut-être beaucoup aux abonnés, en tout cas, ce qui est sûr, à Bayonne plus qu'ailleurs. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ETCHETO. Je réponds rapidement. « Tarification sociale », dites-vous, Madame, en disant cette tarification. Oui, oui, « politique tarifaire familiale ». Bon, d'accord, comme on le fait pour l'eau, comme on le fait pour un certain nombre de choses et en considérant que le public mérite que l'on fasse cet effort. Je disais tout à l'heure que le stade n'était pas fréquenté que par les Bayonnais et puis c'est très bien comme ça. Et vous venez de dire qu'on pourrait très, très bien imaginer qu'il puisse y avoir, après tout, qu'on verse des subventions. Alors, il n'en est pas question, aujourd'hui. On aura un débat sur les sommes, vous savez, cette trilogie d'aides que vous connaissez bien, qu'on vote en même temps d'ailleurs, désormais, parce que ça permet de donner plus de lisibilité. Vous l'aviez souhaité et nous le faisons. Oui, mais il en sera question. Vous dites en creux, et j'entends, qu'il pourrait y avoir, entre les efforts que l'on fait, parce qu'une de ces subventions, elle a vocation à permettre cette accessibilité... C'est ce que vous dites de nos populations. J'entends ce que vous dites. Et je ne vous dis pas qu'on n'y pense pas : on y pense, tout en se posant des questions. Parce que, que faire... Philippe TAYEB conteste ça, mais il y a plus de 60 % d'abonnés qui ne sont pas Bayonnais, c'est peut-être même 70 %. Soit, mais ce n'est pas un problème, sauf que les efforts qui seraient faits via le versement d'une subvention... Elle existe déjà la subvention, j'entends bien, je ne dis pas en prévoir une, mais est-ce que vous ne vous posez pas la question de l'injustice qu'il y a à ce que les communes auxquelles appartiennent ou dans lesquelles habitent ces

autres supporters de l'Aviron Bayonnais, ne puissent pas supporter quoi que ce soit ? On est dans un exercice un peu compliqué. Vous fronchez les sourcils. Les charges de centralité ? Mme HERRERA, on ne vit que des problèmes de cette nature. Sur le plan culturel, ce n'est pas Yves qui dira le contraire, nous avons des tas d'équipements qui s'adressent - et c'est très bien - à l'ensemble du bassin de vie, mais avec un contribuable qui est toujours le contribuable bayonnais. Alors, ne me dites pas que c'est la Communauté d'Agglomération qui devrait intervenir ici, elle n'est pas...

MME HERRERA-LANDA : [Intervention hors micro].

M. ETCHEGARAY : Oui, mais, enfin, je suis en train de vous dire que si vous voulez me dire « Après tout, tapez du côté de la Communauté d'agglomération pour qu'elle apporte davantage, etc... » Je n'en attendais pas d'avantage. C'est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Mais vous posez... Non, mais, attendez, votre sujet est un vrai sujet. Je ne suis pas en train de dire le contraire, hein. Vous êtes en train de vous dire : « Mais comment ça ? Ces tarifs sont fixés et on n'a pas la main dessus. C'est insupportable. » Ce à quoi je vous réponds : il y a un nouveau modèle qui est en place et on ne va pas faire de l'ingérence. Vous avez parfaitement compris, bien évidemment. Et vous nous dites : « Mais vous avez des moyens, vous n'avez qu'à agir sur les subventions, les sommes que vous versez pour, peut-être, moduler les choses, en quelque sorte, en fonction de la différenciation sociale qui pourrait être pratiquée dans la tarification. » Je comprends parfaitement votre raisonnement. J'essaie de le résumer pour vous dire que j'essaie de suivre votre raisonnement. Bon, les choses ne sont pas aussi simples que ça. Alors, je vous dis néanmoins que sur ce nouveau modèle, que la dernière saison nous a permis de constater qu'il existait un modèle désormais structurel, en tout cas plus durable, qui va sans doute nous amener à nous interroger sur un certain nombre de questions, y compris les questions de subventions dont vous parliez à l'instant. Cela sera un autre débat. Pour moi, ça sera un autre débat et qui pourrait voir le jour lorsque les choses se seront bien posées. Il faut un temps, il y a un temps de gestation. Il y a un temps où il faut que les choses se posent aussi, y compris pour le club, parce que c'est toujours facile de se dire que c'est simple de l'autre côté. Rien n'est simple nulle part et pour eux certainement pas non plus. Maintenant, l'alerte que vous faites, Madame, à l'occasion de ce rapport - qui n'a aucun rapport avec le sujet, mais avec le rapport numéro 30, vous l'avez dit tout à l'heure - eh bien, j'ai tenté d'y répondre autant que je le pouvais. Et on reprendra la discussion si vous le voulez. Voilà. Écoutez, je vous propose de considérer que j'ai satisfait à l'obligation de rapporter les décisions qui ont été prises.

M. BERGÉ : [Intervention hors micro].

M. ETCHEGARAY : C'est laquelle ?

M. BERGÉ : Mais bon, on va essayer de tenir votre objectif de tout à l'heure.

M. ETCHEGARAY : Je n'ai pas compris.

M. BERGÉ : On a décidé de faire court et efficace. Vous allez voir.

M. ETCHEGARAY : Vous avez autre chose à dire ?

M. BERGÉ : Oui, sur la 15.

M. ETCHEGARAY : Allez-y.

M. BERGÉ : Sur la 15, c'est le recours contre le permis de construire sur le dossier, qui apparaît maintenant un peu comme un serpent de mer, qui est celui de la villa Paulmy.

M. ETCHEGARAY : Ah, oui.

M. BERGÉ : Voilà. Le 9 août dernier, le 9 août 2022, un riverain du projet écrivait une tribune dans Mediabask pour alerter la population sur les anomalies de fond et de forme concernant ce projet porté par le promoteur Robert Alday. Il évoquait un permis accordé par le maire sans avis de l'architecte des Bâtiments de France, pourtant obligatoire. Le non-respect de plusieurs règles d'urbanisme du PLU de la commune et un recours avait été porté, mais rejeté pour des raisons de forme. Notamment parce que je vous invite - c'est toujours en ligne - à regarder l'article, parce que l'adresse du promoteur immobilier qu'il avait lui-même donnée n'était pas la même et que le recommandé n'était pas arrivé. Selon nos informations, un permis de construire modificatif a été déposé, mais ne règle en rien pour autant les questions liées au non-respect des règles de notre PLU. Ce dossier, selon nous, est emblématique car il touche des fonciers sensibles et, au regard du type de projet, il ne relève pas de l'intérêt général de construire des logements accessibles pour tous à Bayonne puisque nous parlons de résidences de luxe. Nous nous étonnons au regard de l'évolution de la politique du logement de votre majorité, que vous semblez avoir adoptée, notamment au travers de la charte de la mixité sociale. Nous avons du mal à comprendre que vous défendiez bec et ongles ce projet qui n'irait pas dans le sens de cette nouvelle histoire que vous voulez écrire et avec nous en particulier. Pourriez-vous nous expliquer les motivations de votre majorité pour soutenir ce projet de cette manière-là ? C'est une question.

M. ETCHEGARAY : J'ai presque envie de vous retourner : trouvez-vous un moyen juridique de refuser un permis de construire qui satisfait au Plan local d'urbanisme ? Alain LACASSAGNE pourrait répondre mieux que moi à ça. Sept recours, sept recours ont été formés devant le tribunal administratif de Pau. Il ne faut jamais ouvrir les chroniques judiciaires ou juridictionnelles, parce qu'on n'en finit pas, reprendre les moyens qui ont été soutenus par les parties, etc. Moi, je me contente de vous dire que ces sept recours ont été rejetés, non pas pour parce que le tribunal veut faire plaisir à la ville de Bayonne, vous vous en doutez bien, parce qu'il y a quand même une approche objective des choses en matière juridique et surtout de droit d'urbanisme. Et que, bien sûr, la question pour le juge s'est posée de savoir si ce projet était conforme ou pas et il a jugé qu'il en était ainsi. S'agissant du permis de construire initial et s'agissant des permis de construire modificatifs, parce qu'il y a eu plusieurs modificatifs, d'ailleurs liés aux recours initiaux qui avaient été formés. Alors les époux DOURISBOURE-MENDOZA, puisque vous ne les nommez pas, mais moi, je les nomme, qui ont effectivement assigné en référé et au fond de multiples fois devant le tribunal

administratif et ont donc été déboutés. Bon, l'objectif de cet énième épisode contentieux, c'est l'objet de cette délibération 15. Moi, je vous ai répondu ce que je pouvais vous répondre. On ne va pas ici faire passer une heure à faire du contentieux de l'urbanisme. Moi, je m'en remets aux juges, vous savez, et les juges tranchent. Et il tranchera sur ce nouveau recours, l'énième recours contre l'énième permis de construire modificatif. Voilà, je vous propose qu'on passe sur ce rapport, point 4.15.

DONT ACTE

INFRASTRUCTURES

3. Étude de faisabilité échangeur Bayonne sud - Convention de financement

M. ETCHEGARAY : Bon, on estime qu'on a satisfait à l'obligation pour moi de rendre compte et je vous propose désormais de passer au rapport numéro 3 que je présente aussi, ce sera le dernier, je crois, et qui concerne une convention de financement pour l'étude de faisabilité de l'échangeur Bayonne Sud. Ce n'est pas un petit sujet d'ailleurs. L'entrée sud de Bayonne, que vous connaissez bien, est située entre le giratoire Maignon et Compagnet - il y en a qui n'habitent pas loin de là - connaît des niveaux de trafic très élevés et pour des raisons que je n'ai pas besoin de vous rappeler, parce que vous les connaissez aussi bien que moi. Et par voie de conséquence, nous avons des phénomènes de congestion réguliers, plus spécialement le matin et le soir, car ce sont les déplacements domicile-travail qui expliquent grandement ces difficultés de circulation que nous avons le matin et le soir. Il y a eu des expérimentations, vous vous en souvenez sans doute un rond-point qui avait été réalisé à l'initiative du Département puisqu'on est sur une route départementale. Ce rond-point a été décrié très rapidement par la population alentour. Le Département l'a présenté comme étant une expérimentation. On se rend compte en réalité que la réponse qui a été apportée n'était pas la bonne. Des perspectives d'aménagement ont été envisagées par le Syndicat des mobilités sur la RD932. La RD932 c'est cette route qui va en direction de Bassussarry et de Cambo. Et il se trouve que cette départementale est aussi l'objet de notre attention puisqu'elle elle fait passer la ligne 2 du Trambus à terme, jusqu'à Bassussarry. C'est dans ce contexte que la Ville a engagé, avec différents partenaires incontournables : les ASF, évidemment, l'État, j'aurais dû commencer par l'État, propriétaire de l'autoroute, les ASF, concessionnaires d'autoroutes, le Conseil départemental, maître d'ouvrage de la route départementale, le Syndicat mixte des mobilités, compétant en matière de mobilité, les Villes de Bayonne, nous donc, et d'Anglet, parce que nous sommes évidemment face à Anglet à cet endroit-là. Donc, une réflexion que nous avons voulu engager avec tous les acteurs que je viens de nommer pour déterminer les solutions d'aménagement susceptibles de réduire les risques d'accident sur l'A63, parce que sur l'A63, il y avait des remontées de files. Toujours dans la période que je viens d'indiquer, en particulier le matin et le soir, ces remontées de file étant bien sûr justifiées, ou expliquées, plutôt, par l'impossibilité que ces voitures avaient de pouvoir s'engager sur la route départementale. Je ne dis là que des choses que tout le monde sait, mais je le fais juste pour les rappeler. Il est proposé donc en ce sens, de mener une étude d'opportunité - c'est l'expression employée - et de faisabilité des solutions de réaménagement pérenne de cette zone d'échanges. Vous savez aussi que nous sommes dans un secteur où on envisage un parc relais, un P+R,

à côté de Leroy Merlin, qui serait d'une capacité de 450 places - vous m'arrêtez, si je me trompe - pour permettre effectivement là à des bus de s'arrêter pour accueillir les personnes qui auront laissé leur voiture à cet endroit-là. Et donc de faire un point tout simplement d'échange multimodal, un pan supplémentaire. Vœu, très intéressant parce que nous sommes ici à la conjonction avec l'autoroute. Vous l'avez parfaitement compris, et nous sommes aussi à un point de conjonction avec nos amis de l'intérieur du Pays basque dont je vous rappelle qu'ils sont partie prenante via le Syndicat des mobilités et la Communauté d'agglomération, à vouloir demander aussi des réponses en termes de mobilité les concernant. Donc, il est proposé de mettre en place cette étude d'opportunité qui va nous permettre de réfléchir à toutes les solutions de réaménagement pérenne de cette zone d'échange intégrant les futurs aménagements de la ligne 2 du Trambus, puisque je viens de vous le dire, le tram ira jusqu'à Bassussarry. Le financement de cette étude, car nous en sommes qu'au stade de l'étude, donne lieu à la signature d'une convention qui est annexée à la note explicative de synthèse. Et l'objet de notre délibération, c'est d'approuver les termes de cette convention, sachant que nous avons beaucoup travaillé, avec mes collègues du Syndicat des mobilités - avec notre collègue maire d'Anglet, à réfléchir à la manière dont on pouvait convaincre, et ceci aussi bien sûr avec le Syndicat des mobilités - convaincre le concessionnaire d'autoroute de réfléchir à ce sujet. Parce que c'est ce que je n'ai pas manqué de dire très souvent aux concessionnaires d'autoroutes : « Vous avez quand même une part de responsabilité dans le fait même d'avoir décidé un jour, vous, vos prédécesseurs, de traverser notre territoire de cette manière, en faisant cette saignée, elle existe aujourd'hui, mais sans pour autant avoir anticipé les choses. » D'où le fait que les ASF ont déjà accepté l'idée de réfléchir, d'une part, à créer une voie supplémentaire d'accès - j'espère que je serai clair - de l'autoroute face à Leroy Merlin. Vous voyez comment on sort face à Leroy Merlin lorsqu'on vient notamment de l'autoroute. Et donc vous voyez comment il est très difficile d'accéder parce que cette bretelle de sortie est extrêmement accidentogène. On a peur à chaque fois qu'on arrive là. Et donc ce serait de doubler les choses de ce point de vue, en termes d'emprise foncière, de même que de réfléchir à un possible - je parle d'un possible, mais c'est l'objet de cette étude - un possible dégagement à la sortie de la route, en arrivant à Bayonne, de la route de Cambo. Donc je suis sur la 932, départementale 932, et au niveau du concessionnaire Volkswagen, d'imaginer que l'on puisse entrer sur le chemin de Compagnet et pouvoir, à partir de là, peut-être créer une bretelle d'autoroute, de sortie, qui permettrait à une partie de la population qui vient de l'intérieur du Pays basque de ne pas venir encombrer les voies intérieures et prendre la direction de l'autoroute de cette manière. On n'est que sur des hypothèses, mes chers collègues, je ne vous en dis pas plus que ce qu'il y a dans le rapport, mais c'est pour vous dire que tout ça est en train de germer dans nos esprits et on se dit qu'il est absolument nécessaire qu'on puisse avoir une étude qui lierait, qui engagerait même, l'ensemble de ceux qui vont le financer. Parce que vous le savez, quand on lance des études, on a intérêt à les lancer avec celles et ceux avec lesquels on estime qu'on pourrait trouver in fine des solutions et d'où l'intérêt de le faire et avec l'État et avec l'ASF, le Syndicat des mobilités, les Villes de Bayonne et d'Anglet. J'ai tenté de vous en dire un peu plus que ce qu'il y avait dans le rapport. Ce sujet est important et le sujet, aujourd'hui, c'est uniquement participer au financement. J'ai vu plusieurs bras se lever : Henri ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE, je pense aussi.

M. ETCHETO : Très rapidement : cette étude, on votera pour. Évidemment, il faut se donner les moyens. Au passage, je vais vous dire qu'on la trouve quand même un peu chère, cette étude, à 400 000 €, mais évidemment, la Ville de Bayonne en supportera qu'une partie. Puisque vous l'avez rappelé, c'est un travail qui sera fait en coordination avec tous les autres acteurs. Voilà. Et ce qu'on partage avec vous, on ne va pas débattre là-dessus de tout ça, mais c'est un véritable point noir permanent : la nuit, on circule bien, à des heures très tardives, mais le matin finit de plus en plus tard et le soir commence de plus en plus tôt. Donc oui, je crois qu'il faut explorer les différentes pistes sans, pour l'instant, se fermer peut-être trop de voies, mais, enfin, il faut bien voir ce qu'il sera possible de faire pour améliorer les choses, en gardant aussi à l'esprit qu'il faudra que le transport en commun qui aura vocation à passer là, puisse avoir les moyens d'être un transport en commun efficace, c'est-à-dire en site propre. Non, mais, parce qu'il y a trop d'endroits où le site propre a été sacrifié. S'il n'y a plus de site propre, honnêtement, le transport, le bus dans les embouteillages, il va dissuader personne de prendre sa voiture. Pour être performant, il faut qu'il puisse aller plus vite.

M. ETCHEGARAY : Je vais vous répondre très rapidement tout à l'heure.
Mme CAPDEVIELLE.

MME CAPDEVIELLE : Merci, Monsieur le Maire. Donc, un point complémentaire, c'est d'abord un sujet d'agglomération et de Sud des Landes qui doit être vu donc de manière globale. Bien sûr, il faut une enquête qui coûte quand même cher, qui va coûter très cher au contribuable local puisque ça coûte cher à Bayonne, ça coûte cher à l'Agglo, ça coûte cher également à Anglet. Vinci est préservé, c'est ASF qui va payer. Moi, je voulais quand même dire que si ces échangeurs, ces giratoires sont embolisés, même plus congestionnés, quasiment du matin au soir avec des heures où il est quasiment impossible de circuler, en même temps, qui, en octobre 2019, a fait un cadeau royal à Vinci, à l'Agglomération en finançant un Pass rocade d'Ondres à Biriadou, 50 % pris en charge à condition de faire vingt allers-retours. Alors que, on vient de le dire, on lutte contre le tout voiture, alors qu'on sait que le réchauffement climatique impose de supprimer, de réduire la circulation des véhicules automobiles. On est là dans des politiques complètement contradictoires, c'est-à-dire qu'on ne peut pas en même temps inciter les automobilistes par des réductions de tarif pris en charge par la collectivité locale, c'est-à-dire par l'Agglomération. On ne peut pas dire : « Prenez votre voiture, vous allez pouvoir bénéficier de réductions si vous faites vingt aller-retours, vous payez 50 % moins. » Vous aviez même annoncé, à l'époque, qu'on pourrait aller jusqu'à 70 %. Je ne suis pas où vous en êtes, au niveau de l'Agglomération, parce que ça va faire trois ans en octobre, quatre ans, même, en octobre 2023. Voilà, donc, il faut un peu de cohérence et voir les choses de manière globale et non pas uniquement en pensant circulation des véhicules. Alors, si votre idée est de mettre un parking là, avec toute la circulation, l'idée, ça serait plutôt, c'est quand même déjà un petit peu le cas, dès l'intérieur du Pays basque, de pouvoir permettre d'autres sorties, c'est-à-dire de faire en sorte que les véhicules ne rentrent pas au cœur de l'Agglomération, parce que c'est bien ça, le problème. C'est tous ces véhicules qui arrivent à la fois sur l'autoroute, l'A64. Moi je pars souvent à la Cour d'appel de Pau, le matin, à 8 heures. Là, c'est une catastrophe, puisqu'on a des kilomètres sur l'autoroute qui présentent un danger très important, sur l'A63, sur l'A64

et donc sur cette voie-là. Donc, les choses doivent être vues globalement ici, mais aussi à l'Agglo, il faut qu'on ait une politique globale de mobilité pour faire en sorte qu'il y ait du covoiturage, de plus en plus de covoiturage. Il y a trop de personnes seules, isolées dans leur véhicule tous les matins et tous les soirs. C'est ça une véritable politique incitative. C'est inciter les gens à réduire, à prendre de moins en moins la voiture, mais ils ne prendront de moins en moins leur voiture que si c'est moins cher de ne pas prendre la voiture et non pas que si c'est moins cher de prendre la voiture. L'incitation, c'est de laisser le véhicule à la maison, de partager les véhicules quand il n'y a pas d'autres modes alternatifs et ensuite de prendre le train, ensuite de prendre l'autobus, de prendre l'autobus électrique, de trouver tous les modes alternatifs et de mettre les parkings de délestage le plus loin possible de l'Agglomération pour éviter... Parce que plus vous allez construire des parkings, plus ces parkings, on le sait, à chaque fois, vont être remplis de véhicules puisque c'est leur objet et donc c'est encore des véhicules qui viennent. On sait que ce n'est pas facile. Donc, cette étude, très onéreuse, très onéreuse pour la collectivité, est absolument indispensable et ce sera intéressant de voir vers quelle solution... Mais il nous semble que, si ce n'est pas vu de manière globale et si ce n'est pas vu dans un esprit de réduire le réchauffement climatique et de réduire la place de la voiture, on partira encore une fois dans le mur. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci Madame. Jean-Marc ABADIE.

M. ABADIE : Auzapeza jauna, Jaun andereak,

Nous profitons de cette délibération pour donner notre sentiment global sur ces aménagements liés au passage du trambus. Bien sûr, le changement climatique nous impose de revoir tous nos comportements : de ce que nous fabriquons, de ce que nous consommons et la façon dont nous nous déplaçons. La prise de conscience, malheureusement tardive depuis le fameux verre d'eau de René Dumont, agronome de métier, aux présidentielles de 1974 et ses 1, 3 % royalement réalisés, nous a amené lentement -très lentement- à développer le transport collectif et les mobilités dites douces. Cela grâce notamment à l'engagement militant associatif. Ici ou ailleurs. Je fais partie de celles et ceux qui misaient sur la mise en place de ces bus électriques. Au fur et à mesure de la fin de ces lourds travaux d'aménagement, notre déception s'accroît malgré un point très positif notable : la réalisation sur le tracé de la ligne 2 d'une vraie piste cyclable et sécurisée de trois mètres entre Marracq et Maignon. En ce début de mois, j'ai envoyé un courrier au médiateur du syndicat des mobilités qui avait répondu favorablement en juin à ma demande de rencontre. Copie envoyée aux élus Loic Corrège, Alain Lacassagne et Sophie Castel ainsi qu'à certains cadres de la Ville en charge de ces dossiers. En premier lieu, j'y exprime en tant que citoyen mon profond mécontentement sur le résultat du pourcentage effectif de voie dédiée au transport en commun sur la ligne 1 (Bayonne Nord à Biarritz) comme aussi cela se profile sur la ligne 2 (Tarnos à Bayonne Sud) : d'un objectif clairement énoncé au moment du projet de 80 à 90 % de voies en site propre sur les deux lignes, nous nous dirigeons sur une réalité qui ne dépasse(ra) pas les 50 %. Certes, sans être expert, on s'imagine bien que des problématiques techniques se posent qui limitent in fine la réalisation de ces voies dédiées. Mais diviser par au moins deux le pourcentage prévu ne peut s'expliquer que par des considérations financières. On n'ose imaginer que ce soit un manque de volonté politique. Il n'est que de constater la piètre réalisation de

voie propre au bus entre le quartier Marracq et le rond-point de Maignon : on parle de moins de 100 mètres au niveau de la technocité sur un secteur où les bouchons sont légions à partir de 16 H 30 en sortant de Bayonne. D'ailleurs, je crois savoir pour répondre à Colette Capdevielle qu'il y aura un parking de 300 places (c'est le médiateur qui m'en a parlé) à côté de la Technocité (provisoire) et un second qui serait aménagé un peu plus loin du côté de Bassussary. Comment alors, dans ces conditions convaincre la population -qui ne souhaite pas augmenter son temps de transport- de délaisser la voiture pour privilégier un mode collectif de déplacement ? Pour nous, comme pour nombre de citoyens, l'échec est patent et les chiffres d'augmentation de passagers annoncés par le syndicat des mobilités dans le trambus nous laissent parfois voire incrédules. Avec un coût financier prévu au départ de 130 millions d'euros pour un résultat que nous considérons comme assez limité. Ce n'est que les bus en circulation -hors fabrication- qui ne feront pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Si je devais utiliser une expression un peu triviale, ça pue dans le car !

Deuxième point, et motif d'insatisfaction, et non des moindres est le manque de collaboration entre les concepteurs de ces aménagements urbains et la population. Pour Bayonne Sud, nous n'avons noté qu'une seule réunion type grand-messe du côté du conservatoire il y a plus d'un an. Cela est ridiculement insuffisant : pourquoi ne pas avoir plus conséquemment associé les habitants (ainsi que les agents de certains services de la Ville comme les espaces verts) au moment de cette rénovation globale ? La population peut être force de proposition : elle connaît bien le territoire dans lequel elle réside. A titre d'exemple, pourquoi supprimer des rond-points comme celui de Monréjau sans aucune concertation ? Un rond-point participe à une forte diminution de la vitesse de l'ensemble des véhicules. Résultat : d'un rond-point sécurisé nous sommes passés à un carrefour dangereusement insécure avec des excès de vitesse nombreux. Au final, le risque accidentogène est démultiplié. Pour terminer, autour de ces aménagements, se dégage un sentiment de loupé, d'inachevé avec l'idée qu'il faudra encore à terme remettre beaucoup d'argent, à Bayonne comme ailleurs, pour répondre sur ce point-là aux modalités de déplacement futures et aux défis de la transition énergétique. Azkenean, denbora eta sosa galtzen dugu.

Milesker entzuteagatik.

M. ETCHEGARAY : Je vais tenter de répondre, parce que l'heure tourne. J'ai rêvé tout à l'heure en ouvrant cette séance. Mais, M. ETCHETO, vous parlez et vous nous dites très justement que s'il n'y a pas de site propre. Jean-Marie ABADIE l'a dit aussi un peu, Mme CAPDEVIELLE également : s'il n'y a pas de site propre entre le Compagnet ou Maignon et Bassussary, où on aura effectivement un P+R dont je vous parle depuis plusieurs... Très rapidement, Mme CAPDEVIELLE, par rapport à votre intervention : si on n'a pas de site propre, on n'aura pas réglé la question. Sauf que la départementale 932, elle est départementale et que le maître d'ouvrage, c'est le Département. Nous avons beaucoup travaillé avec le président du Département là-dessus, ses services et nous sommes arrivés à un accord, parce qu'on ne peut pas faire sans, pour que cette départementale puisse recevoir également un site propre. Les emprises foncières qui se trouvent donc dans le prolongement direct de la bande de roulement entre le golf et Compagnet ou dans les emprises foncières suffisantes ou, à quelque chose près, permettent de... Ce qui veut donc dire qu'il y a un accord de

principe du président du Conseil départemental pour cela. Il y a des questions d'ordre technique, comme d'habitude, sur ce genre de sujet, des problèmes d'eau, d'assainissement, parce qu'il y a des parties qui sont inondables. Il y a aussi des espèces protégées, je ne vous dis pas lesquelles, car je serai incapable de vous dire, mais une flore, en particulier, qui demande une attention particulière - passablement agaçant parce que personne ne sait que cette flore est là, mais il s'est trouvé quand même un certain nombre de personnes pour trouver qu'il y avait là un certain intérêt. Donc, tout ce travail-là doit être fait au préalable bien évidemment pour lever ces inquiétudes, etc. Et là, ça prend du temps, mais il n'y a pas aujourd'hui d'ambiguïté sur la volonté du Département et le Syndicat des mobilités avec la Communauté d'agglomération pour effectivement réaliser ce site au propre, à défaut de quoi on ne serait pas arrivés à notre but. Vous avez complètement raison, M. ETCHETO, de le dire. Du reste, ça me permet de rebondir et de répondre un peu à Mme CAPDEVIELLE. Allez-y.

M. ETCHETO : Ce tronçon-là, effectivement, on conçoit qu'il y a de la place. Je suis plus inquiet pour la partie qui est en amont, si on peut dire, en tout cas vers la ville. Déjà toute la partie des carrefours, de Maignon...

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO, j'ai eu les mêmes préoccupations que vous. J'ai posé la même question que vous en disant : « Mais comment vous allez finir par régler cette question à l'approche de ces ouvrages et de ces carrefours, etc. ? » On ne voit pas tellement à quel endroit on pourrait arriver à faire passer le site propre. Alors, d'abord un : il y a des réponses qui m'ont été données et d'autre part, il y a aussi, malgré tout, des techniciens qui viennent vous dire : « Mais voyons, 100 % de site propre, ce n'est pas nécessaire », voilà. D'ailleurs, est-ce que vous considérez que sur l'avenue du 14 avril, où passe la ligne 1 du Trambus, est-ce que vous estimez que sur la ligne du 14 avril, il y a un problème pour le Trambus pour circuler jusqu'à la rue Maubec ? Vous me répondrez non et vous aurez raison. Donc, faire les travaux pour un site propre sur une section qui aujourd'hui... Bon, oui, on est d'accord, mais bon, je suis en train de vous expliquer que... Non, mais, l'argument qui nous est servi régulièrement : il n'y avait pas assez de sites propres. Vous aviez dit 50, moi, je pense qu'on est aux alentours de 60. Et, à Bayonne, on est bien mieux dotés de ce point de vue, que ne le sont les Biarrots, je ne veux pas être méchant, voire les Angloys. Mais à Biarritz, vous n'avez même pas un kilomètre de site propre. Mais bon, peu importe. Nous, on part d'un constat. On part d'un constat qui est extrêmement important, c'est celui de ce que représente dans notre Agglomération les emplois et le fait que les personnes qui ont besoin de travailler sont nécessairement amenées à venir nous rejoindre. L'Agglomération bayonnaise concentre - j'ai des chiffres sous les yeux, et je ne dis pas à la cantonade - 70 % des emplois du Pays basque, 70 %. Et si vous prenez la section qui nous intéresse, c'est-à-dire la route 932, eh bien, on me dit qu'il y a 26 000 véhicules qui empruntent la D932 entre Bayonne et la vallée de la Nive. Alors, je suis juste en train de vous dire ce que vous dites vous-même : qu'il est absolument urgent de pouvoir trouver une solution rapide là-dessus. Ce qui veut dire qu'il y a cette section entre Maignon et Bassussarry, où nous avons prévu un P+R et nous avons fait les acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation de ce P+R de Bassussarry, en deux temps, d'ailleurs : un P+R qui sera quasiment sur le rond-point - on va simplifier les choses - du golf de Bassussarry et un autre qui sera réalisé sans doute dans

l'extension du parking du golf, de l'autre côté, ce qui nous permettra d'avoir plusieurs centaines de places. Vous avez raison, Mme CAPDEVIELLE, de dire que si les gens n'ont pas eu d'offre, ils continueront à venir en voiture et s'ils vont plus vite en voiture, ça coûtera toujours plus cher de venir en voiture, mais s'ils vont plus vite en voiture, ils prendront la voiture. Donc, il faut trouver une solution pour régler cette difficulté. Après, je vais aller vite, parce que vous avez parlé aussi du Pass rocade. Ces 50 % d'aides, parce que vous posez la question de savoir, ce Pass rocade a quand même permis aussi d'améliorer la situation. Je sais que vous en avez fait la critique depuis le départ, donc je n'y reviens pas. Nos positions là-dessus ne sont pas concordantes. Alors moi, ce que je veux vous dire, c'est que malgré qu'on fasse les choses aussi mal que ça, ce n'est pas ce que vous avez dit, mais c'est ce que j'entends quelques fois, entre le 1^{er} septembre 2019, avant Covid, entre le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} septembre 2023, la fréquentation du réseau Txik Txak nord a augmenté de 33 %. Cela valide totalement le projet Trambus et également la pertinence qu'il y a des investissements qu'on a fait dans ce domaine. On n'aurait rien fait, vous auriez dit : « Mais vous n'avez pas de politique de mobilité à la Communauté d'agglomération, au Syndicat des mobilités. » Moi, je vous dis simplement que les résultats pour vous se feront attendre, pour peu qu'on veuille bien lire les chiffres qu'on nous envoie. Et j'ai des rapports sur la fréquentation du Trambus toutes les semaines. Et je le regarde avec une attention particulière, parce qu'il y a des hauts et des bas. Je ne dis pas que, de temps en temps, il n'y a pas une saisonnalité dans ces affaires-là : il doit y avoir des situations particulières. Sauf que, Mme CAPDEVIELLE, les choses sont en train de s'inverser, à mon goût, pas assez vite, pas suffisamment. Voilà. Vous pouvez égrener tous les arguments que vous voulez en disant [que] s'il y avait plus de sites propres, eh bien tout irait bien, s'il y avait davantage de P+R... Ça fait un moment que Martine BIZAUTA nous dit : « Multipliez les P+R et allons plus vite. » Ça fait dix ans qu'on en parle, ça fait que trois ou quatre ans que nous avons réussi à mettre les P+R en place. Maintenant, vous en avez un qui se trouve dans les Landes, qui est au parking - je voulais réveiller Martine, je l'ai fait - le parking de Garros, le parking de Garros à Ondres, passez devant et regardez le nombre de places vides qu'il y a. Or, là, vous avez l'offre. Vous avez l'offre, avec une vitesse commerciale. Alors, on me dit que ça ne va pas assez vite. Oui, mais, vous avez une vitesse commerciale qui est peut-être considérée comme satisfaisante. On peut encore améliorer les choses, on le fera, mais aujourd'hui, il y a des personnes qui n'ont pas de raison de ne pas laisser leur voiture à Garros et qui pourtant continuent en direction de Bayonne. Si on a mis des zones bleues à Bayonne - et sans doute vous avez été saisis par un certain nombre de Bayonnais qui vous écrivent comme ils le font à moi-même pour protester contre ces zones bleues, etc. J'ai même nos confrères avocats du barreau de Bayonne, chère Colette, qui sont venus en délégation pour venir m'expliquer : « Comment ça on nous demande de faire 200 mètres à pied pour aller - pour 2 € la demi-journée - poser notre bagnole et faire ce qu'on a à faire au palais de justice. » 200 mètres, c'est trop. Sauf qu'aujourd'hui un certain nombre d'entre eux, tout comme un certain nombre d'enseignants, tout comme... enfin, bref, des usagers ordinaires qui finissent par... Mais pas suffisamment encore. Je reconnais que c'est un sujet harassant. Je ne vous cache pas que je suis moi-même pas tout à fait satisfait de la manière dont s'est fait. Vous êtes en train de me parler de ça et vous dites des choses que je comprends parfaitement bien et je manifeste autant d'impatience que vous, sauf que, ces P+R, on les fait, il faudrait que la politique de stationnement soit la même dans toutes les

villes de la Communauté d'agglomération, ou tout au moins de l'agglomération bayonnaise. Oui, mais je ne suis que maire de Bayonne et j'ai beau être président de la Communauté d'agglomération, oui, mais ça me va très bien et ça me suffit, et que la présidence de la Communauté d'agglomération ne me permet pas d'infléchir toutes les politiques de stationnement. Loïc en sait quelque chose. Bon, vous savez, qu'on est quand au début du conseil municipal, en fait, en nombre de sujets traités, promettez-moi après d'être plus rapides.

M. BERGÉ : Extrêmement rapide. Juste pour vous dire quand même que le débat que nous sommes en train d'avoir, nous, nous l'avons eu nous-mêmes, quand on a préparé le conseil municipal et la question des 90 % à 50 %, moi-même, je me rappelle avoir répondu à Jean-Marc ABADIE en lui disant : « Aujourd'hui, avec des questions technologiques, des programmations, on peut arriver à diminuer la part du site propre. » Oui, mais ça, c'est par rapport à un trafic existant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, peut-être que les programmations qui ont été faites avec un bus qui passe toutes les 20 minutes et qui peut, vu la circulation, s'inscrire dans la circulation, c'est possible. Demain, imaginons qu'on doive doubler la fréquence des bus et qu'à ce moment-là, ils doivent s'intégrer dans la circulation. C'est là que le système montre ses limites. Et ça, vous savez où ça a été vécu : ça a été vécu à Bordeaux, avec le tramway. Tramway qui est pourtant un site propre, mais qui doit, par moments, traverser la circulation avec un système de feux, comme il a été mis en place sur notre Trambus. Et aujourd'hui, on ne peut pas rajouter les rames, alors qu'il faudrait, puisque le tramway est plein, puisque c'est un système en site propre, mais on ne peut pas rajouter les trams à cause justement de ces moments où on se réinsère dans la circulation. Et vu que souvent les conseillers ne sont pas les payeurs, je pense que la plupart du temps aujourd'hui, techniquement, ce qu'on vous propose, ça peut fonctionner, potentiellement, dans la majorité des cas, mais demain, si on rencontre vraiment du succès avec notre offre de transports en commun et qu'on doit doubler - on ne peut souhaiter que ça, de devoir doubler la fréquence de nos autobus - mais ce ne soit pas certain que l'absence de site propre nous permette de venir ajouter de la fréquence. Voilà, un enjeu sur lequel je pense qu'il faut avoir une vision prospective. Et souvent ces questions-là, parce que nous-mêmes, on n'est pas spécialistes de tout, les élus, on s'appuie justement sur des éléments techniques, mais ce qu'on nous vend aujourd'hui, et notamment en renonçant à du site propre, peut-être que demain, on se rendra compte que pour augmenter la fréquence, on aurait dû faire du site propre.

M. ETCHEGARAY : Merci pour vos contributions. Oh non...

MME HERRERA-LANDA : J'avais levé la main en même temps que Matthieu...

M. ETCHEGARAY : Vous êtes dans le même groupe...

MME HERRERA-LANDA : Juste pour dire qu'à mon avis, il y a quand même deux facteurs qui sont très inquiétants qui ont été donnés par vos services et ce sont des chiffres qui n'ont pas été cités. C'est que la fréquentation des automobiles sur le pont Rouge et sur le pont Saint-Esprit sont supérieures à celles d'avant Covid. Ça, c'est le premier élément, ça nous a été dit en réunion. Le deuxième élément qui est un peu ennuyeux, c'est qu'avec les difficultés d'accès au logement, les jeunes vont se loger

de plus en plus loin. Donc ça veut dire qu'on augmente des flux entrants et sortants aux heures de pointe. Voilà.

M. ETCHEGARAY : Bon, écoutez, tout ça montre que tout le monde se passionne pour cette question. Elle est centrale et quelque part, ça me rassure, quand même. On n'avance pas très vite sur notre ordre du jour, mais on est sur des sujets sur lesquels on partage quand même beaucoup de choses. Attendez, j'ai fini par oublier qu'on n'a pas voté cette délibération. J'ai compris que vous étiez d'accord pour financer cette étude, Mme HERRERA, vous êtes d'accord, hein ? Et donc, comme M. ETCHETO, vous l'avez dit, et nous aussi. Donc délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

4. Label Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec le Centre hospitalier de la Côte basque

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL, avec l'esprit de synthèse qui vous caractérise.

MME CASTEL : Oui, effectivement, il me caractérise, mais je vais quand même vous demander une petite minute à l'occasion de ces deux rapports concernant le label Ville d'art et d'histoire pour faire un petit point rapide d'actualité sur, justement, ce label. Je vous promets, je vais être rapide et concise. Donc, effectivement, deux rapports concernant le label Ville d'art et d'histoire, vous sont proposés. Donc aujourd'hui, l'un pour une convention de partenariat avec le Centre hospitalier de la Côte basque et l'autre pour une convention avec l'association APF, Association des paralysés de France Handicap, donc, j'y reviens dans quelques instants. Donc, un petit point rapide sur l'actualité sur le label Ville d'art et d'histoire. Donc, vous le savez, Bayonne a été labellisé fin 2011 et la convention avec le ministère de la Culture, signée en mars 2012 pour dix ans, est arrivée à échéance aujourd'hui. Les démarches de son renouvellement sont très engagées. Le bilan décennal se finalise et le projet de renouvellement répondant aux attentes du ministère de la Culture est en cours de rédaction. Il sera adressé à la Drac à la fin de cette année et ensuite sera présenté à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture à la fin du premier semestre 2024. 2024, mes chers collègues, une réunion vous sera proposée justement pour vous présenter le projet de renouvellement de ce label. Donc, l'écriture de ce bilan et du nouveau projet « Ville d'art et d'histoire » est pensée pour donner une nouvelle impulsion et faire du label un véritable projet de ville, un projet fédérateur et structurant. Les attentes du ministère de la Culture sont très précises et il insiste sur la promotion de la qualité architecturale et le cadre de vie, l'étude, la conservation, la préservation et la réhabilitation et la mise en valeur des patrimoines de notre ville. Et il insiste également sur la sensibilisation des habitants à notre architecture, à notre urbanisme, aux paysages et au patrimoine matériel et immatériel de la Ville. Donc, la Ville s'inscrivant depuis des années dans les événements comme les Journées européennes du patrimoine, les Journées européennes des métiers d'art et les Journées nationales de l'architecture, facilite grandement cette sensibilisation de nos

habitants. Et c'est sans compter, peut-être que certains d'entre vous y ont déjà participé, également sur les fameuses Pauses patrimoine qui sont proposées à l'heure du déjeuner, deux fois par mois. Et puis, n'oublions pas la publication des Focus. On va y venir dans un prochain rapport. Donc, cette dynamique de projet entend consolider et resserrer les liens existants avec de nombreux partenaires présents, depuis plus de dix ans, comme les directions, bien évidemment, de la Ville et ses services municipaux, les différents équipements culturels de la Ville et des établissements publics, comme les établissements scolaires, le centre hospitalier. Les deux rapports qu'on va vous proposer de signer en attestent. Et puis également les associations. Et cette dynamique de projet entend surtout développer de nouveaux liens. Quelques exemples qui vous parleront parce que, en particulier, donc, le service Pôle patrimoine accompagne aujourd'hui des réflexions sur certains axes de travail retenus par les conseils de quartier. Il participe et nous en avons été témoins il y a quelques jours, à la concertation citoyenne pour le projet Rive droite Adour, piloté par la CAPB, et il accompagne la médiation, également, autour de l'opération de démolition et reconstruction de l'ensemble des logements de la Citadelle. Et ma collègue Christine MARTIN-DOLHAGARAY est bien au courant, ainsi que Christian MILLET-BARBÉ au titre du GIP-DSU, du projet « Mon école, mon quartier, ma ville », mené cette année avec une classe de l'école de la Citadelle. Le projet a été présenté il y a quelques jours par les élèves à la MVC Saint-Étienne. Citons également, parce que je pense que peu d'entre vous le savent, qu'une formation interne animée en particulier par Germaine AUZEMERY a été proposée aux agents municipaux impliqués dans l'aménagement des espaces urbains. Et cette année, ce sont sept séances qui se sont déroulées à l'intention des agents. Et là, cette formation va se poursuivre dès la rentrée. Et puisque je citais Germaine, mais je tiens aussi à souligner que pour mener à bien toutes ces actions, le pôle Patrimoine, ville d'art et d'histoire, c'est une équipe soudée de femmes, très engagées, enthousiastes, sous la direction d'Évelyne PEDURTHE Je tiens à les remercier très chaleureusement. Ça me tenait à cœur de vous faire ce point d'actualité, de signaler et de mettre en avant le très beau travail de toute cette équipe. Alors maintenant, nous pouvons en venir aux deux rapports. Donc, le premier, c'est la convention de partenariat avec le Centre hospitalier de la Côte basque. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé de conclure un partenariat avec le Centre hospitalier de la Côte basque afin de proposer des actions de médiation spécifiques et gratuites autour de l'architecture et des patrimoines à destination des patients de l'unité de transition Aintzina, qui est située à Boucau, et l'hôpital de jour Orok Bat, qui est, lui, à Habas. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, annexée au présent rapport, établie pour l'année 2023. Voilà ce qu'il en est pour la convention avec le Centre hospitalier de la Côte basque. Donc, peut-être avant d'enchaîner... Ou on vote les deux en même temps ?

M. ETCHEGARAY : On continue. Rapidement, le rapport 5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Label Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec APF France handicap

MME CASTEL : Je fais rapide. Convention de partenariat avec l'APF France Handicap. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé de conclure un partenariat avec l'association APF Handicap afin de proposer des actions de médiation spécifiques et gratuites autour de l'architecture et des patrimoines à destination des personnes en situation de handicap. Il est, dans ce cadre, demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix le rapport 4. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre ?

M. ETCHETO : Nous votons les deux rapports et nous n'aurons pas d'observations sur l'ensemble des délibérations Culture et patrimoine qui suivent. Voilà, je le dis pour contribuer au déroulement de la séance.

M. ETCHETO : Voilà qui est bien dit et vite dit. Et 4 et 5 : il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre d'aucun des groupes. Les délibérations sont adoptées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Label Ville d'art et d'histoire - Publication Focus - Rémunération de l'auteur

M. ETCHEGARAY : Le 6.

MME CASTEL : Oui et donc je vais faire rapide, également. Donc il s'agit de la publication d'un nouveau Focus et de la rémunération de son auteur. Donc, dans le cadre de la politique éditoriale du label Ville d'art et d'histoire, la Ville publie chaque année un Focus, un livret thématique gratuit permettant la découverte et la valorisation des nombreux et riches patrimoines de Bayonne. Donc, cette année, le choix s'est porté sur l'histoire de la franc-maçonnerie et donc cela constitue la publication d'un septième Focus. Donc, afin de mener à bien ce projet, la Ville a fait appel à Olivier RIBETON, conservateur en chef honoraire du Musée basque et de l'histoire de Bayonne, spécialiste du sujet. Il a également été sollicité pour la tenue d'une conférence sur la même thématique qui a eu lieu dans le grand salon au début du mois de juin. Au regard des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de rémunération de ce dernier.

MME CASTEL : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Seconde édition de la manifestation « Les Mémorables » - quartiers rive droite

M. ETCHEGARAY : Cyrille LAIGUILLON, seconde édition de la manifestation « Les Mémorables ».

M. LAIGUILLON : J'avais prévu de faire quelque chose, alors je ne vais rien faire, si tout le monde s'y met. Donc, la seconde édition de la manifestation « Les Mémorables », quartiers rive droite. En 2022, la Ville de Bayonne initiait « Les Mémorables », manifestation qui visait à faire de la culture un vecteur d'éducation, d'ouverture sur le monde et d'émancipation de la population au travers de l'action programmée au cours du mois de juin et destinée prioritairement aux habitants demeurant dans les quartiers éligibles à la politique de la ville. Forte de l'évaluation positive de cette première édition, la Ville a décidé de renouveler cette manifestation pluridisciplinaire sur la base des éléments de programmation rappelés en note explicative de synthèse. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les divers contrats et conventions établis pour l'édition 2023 des « Mémorables ».

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Affiliation de la Ville de Bayonne au Centre National de la Musique

M. ETCHEGARAY : Yves UGALDE, rapport 8.

M. UGALDE : Affiliation de la Ville de Bayonne au Centre national de la musique. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'affiliation de la Ville au Centre national de la musique, notamment dans le cadre de la reprise de l'organisation des spectacles de Lauga Côté Scène. Outre les aides spécifiques en matière de soutien aux producteurs de spectacles musicaux, l'affiliation permet de récupérer une partie des sommes perçues au titre de la taxe sur le spectacle de variétés, dans le cadre d'un droit de tirage.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Mme HERRERA ?

MME HERRERA-LANDA : Une intervention très, très courte. Nous mettons à profit cette délibération qui relève du domaine de la musique et des spectacles pour relayer et partager la remarque émise par plusieurs Bayonnais et Bayonnaises qui nous ont écrit du regret d'une programmation exclusivement masculine pour les six dates et les dix artistes dans le cadre de « Arènes en scène ». Au-delà de ce constat regrettable pour une commune qui revendique son adhésion au manifeste 50-50, il est confirmé des difficultés d'application réelle de la parité, voire de la mixité. Alors, une personne nous a même écrit pour nous signaler qu'elle avait posté sur Facebook, sur le Facebook municipal, un commentaire « Que des hommes, les femmes doivent être de piètres musiciennes pour la ville de Bayonne » qui a été supprimée et son compte Facebook

bloqué de la page municipale. Elle nous écrit en nous disant [que] ce n'était quand même pas très méchant, le commentaire, et que c'est la première fois que ça lui arrive. Alors, nous pensons qu'une réponse argumentée à un commentaire qui n'a rien d'un injurieux ni de clivant aurait, à notre sens, été suffisant, proportionné et un peu moins clivant. Voilà. Maintenant, qu'en pensez-vous, Monsieur le Maire ? Par ailleurs, il y a juste une remarque, même si on sait que ça ne relève pas de vos prérogatives en matière d'organisation, on sait qu'il y a eu des soucis sur l'accès aux arènes pour un certain nombre de porteurs de billets. Bon, on sait que ce n'est pas du tout de la responsabilité de la Ville de Bayonne pour le concert de M. Mais certains craignent que ça se renouvelle pour le concert qui a lieu demain soir, je crois. Est-ce que des mesures préventives ont été prises ou pas ? Et pour la première partie, on trouve que c'est assez maladroit, je ne sais pas si vous avez des informations, on pourra nous les donner après, pour répondre à cette dame qui n'a pas été quand même d'une incorrection... Vu ce qui circule sur les réseaux sociaux, c'était plutôt gentil.

M. ETCHEGARAY : Alors, M. UGALDE, vous répondez ?

M. UGALDE : Ça sera très rapide, ça le sera effectivement. C'est-à-dire que, par définition, lorsqu'un producteur privé loue les arènes de Bayonne, il a une liberté totale de programmation. Et je ne vois pas en quoi la volonté politique municipale pourrait intervenir sur ses choix de production. Ça, c'est une première chose. Et en revanche, dès que la Ville de Bayonne a des responsabilités en la matière, on ne peut pas lui faire ce procès puisque là, pour le coup, à Lauga Côté Scène, je relève le défi. Nous faisons un gros travail sur ces questions-là, parce que la volonté politique a la capacité de s'exprimer et nous essayons, sur ce terrain-là, d'être très exigeants avec les producteurs vis-à-vis desquels là on a pour le coup je dirais, autorité, puisque nous avons la charge de l'organisation. Je dirais pour sourire qu'hier, vous auriez pu constater que la première partie était entièrement féminine. Pour ce qui concerne quand même cette production qui était peut-être complètement couverte par la présence d'Ibrahim Maalouf, mais la première partie était intégralement féminine. Deuxième élément important, ce qui me paraît tout à fait capital de rappeler, c'est que, pour ce qui concerne, en revanche, ce que l'on peut considérer comme le surbooking, la Ville de Bayonne, comme en matière de production privée, n'a bien sûr aucun type de responsabilité. Et il se trouve que, comme ça a été dit, mais insuffisamment puisque le premier procès d'intention a existé dans la presse et c'est bien dommage... Je tiens ici à répéter très clairement que la productrice, en tout cas la chargée de production, s'est fondée sur un plan qui n'était pas celui que la Ville de Bayonne, depuis trois ans, lui fournit. Et il se trouve que l'erreur, d'ailleurs, a été entièrement assumée par la production privée à travers un communiqué, depuis. Voilà donc, il faut le dire, parce que, bien sûr, dans ce qu'on appelle une série de spectacles « Arènes en scène », les gens peuvent très légitimement penser que les arènes, donc l'outil municipal, sont d'une quelconque responsabilité en la matière. Donc, je voulais répéter que nous n'avons aucune autorité, bien sûr, sur l'organisation de ces spectacles vis-à-vis desquels nous ne faisons que louer l'outil qui s'appelle les arènes de Bayonne. Ce qu'on peut regretter, en revanche, parce que le problème de fond, il existe, c'est que, hélas, aujourd'hui, dans les 22 tournées nationales d'artistes susceptibles de mettre 7 000 personnes dans les arènes, il n'y a que deux propositions féminines. Ça, c'est un vrai problème. C'est un problème de production nationale. Il y a certainement de la part

du monde du spectacle un travail de fond à effectuer. On peut dire, sans s'adonner à la nostalgie facile, mais on peut se souvenir quand même que, dans les années 80-90, ne serait-ce que la variété française avait capacité à mettre sur scène au moins 40 à 50 % de chanteuses et souvent de qualité, quoi qu'on en puisse penser des styles musicaux abordés. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans cette situation-là. Louons malgré tout l'effort et ce n'est pas un effort puisqu'il a rappelé que c'est avec grand plaisir qu'il demandait à Madame Sio de se produire hier soir, louons quand même le choix qu'il a effectué devant les Bayonnais et Bayonnaises en exclusivité de confier à cette chanteuse sa première partie. À Bercy aussi, il a pris cette décision en coulisses hier, et il nous l'a annoncé en exclusivité. Comme quoi, il y a un chemin. Il y a un cheminement, long, certes, mais qu'il faut aussi saluer lorsqu'il est évoqué, comme cela a été le cas devant le public hier soir, dont il faut rappeler par ailleurs qu'il est sorti totalement subjugué - parce que, ça, personne ne l'a dit, après tout, on peut aussi se faire plaisir - par la qualité musicale de ce spectacle. Et pour ce qui concerne M, indépendamment du préambule détestable sur lequel il convenait de revenir, il faut aussi rappeler que cela a été un spectacle d'une qualité artistique exceptionnelle. Donc, globalement, Bayonne et ses arènes sont au rendez-vous de la qualité, pour cet été, et, moi, je tenais à le dire, avec des taux de remplissage très, très au-dessus de la moyenne nationale. C'est-à-dire que nous assistons ici à des remplissages d'artistes qui n'ont pas les mêmes sorts et les mêmes bonheurs par ailleurs, y compris dans le piémont pyrénéen où ils se produisaient il y a quelques jours à peine. Il y a aussi quelques raisons d'être satisfaits. Donc, comme l'écho général ne semblait pas appuyer cette dimension-là, je me permets de le faire.

M. UGALDE : J'aime le lyrisme de notre adjoint à la culture. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Dépôt d'un ensemble d'objets de la collection Préhistoire du Muséum d'Histoire Naturelle

M. ETCHEGARAY : Lionel SEVILLA, le rapport 9.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Donc le rapport 9, ça concerne le Musée Basque de l'Histoire de Bayonne. Donc, c'est le dépôt d'un ensemble d'objets de collections préhistoriques du Muséum d'Histoire naturelle. Dans le cadre du nouveau projet scientifique et culturel, le Musée Basque de l'Histoire de Bayonne prévoit un réaménagement complet de la section préhistorique de son exposition permanente. Ainsi, le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité en avril dernier pour le dépôt à titre gratuit, pendant cinq ans, d'un ensemble d'objets archéologiques dans le parcours permanent, en cours de refonte, dans le but d'optimiser l'expérience du visiteur. Il est également question de renouveler le dépôt à titre gratuit de deux biens, la convention précédente étant arrivée à échéance en 2021. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le dépôt du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne des objets issus des collections du Muséum d'Histoire naturelle, tel que défini dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt correspondante.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. SEVILLA. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Budget participatif - Projet « Tiers lieu de la réparation, du réemploi et du recyclage alternatif » - Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'association « Konpon Txoko»

M. ETCHEGARAY : Laurence HARDOUIN prend le relais avec le rapport 10.

MME HARDOUIN : Oui, il s'agit du projet « Tiers lieu de la réparation, réemploi et recyclage alternatif » connu sous la dénomination de « Konpon Txoko ». « Konpon Txoko » a été classé numéro deux lors de la dernière édition des budgets participatifs et a donc ouvert son local très exactement au Forum à Anglet. Donc, nous vous proposons aujourd'hui de signer la convention d'accompagnement de « Konpon Txoko » puisque le prix qui a été attribué à cette association est de 50 000 €. Ces 50 000 € leur permettront à la fois des investissements au niveau de l'amélioration du local, mais aussi à payer une partie du loyer. Je rappelle que « Konpon Txoko » accueillera en son sein à la fois une recyclerie solidaire, des ateliers de réparation à prix libre, mais aussi des ateliers d'alter-recyclage, c'est-à-dire réparer tout ce qui peut l'être et, lorsqu'il ne peut l'être, récupérer les pièces pour pouvoir réparer un autre objet, et ainsi qu'une bricothèque et un lieu de rencontres et d'échanges inter associatif. Par conséquent, au regard des éléments cités précédemment, il est demandé au Conseil municipal d'accorder à l'association « Konpon Txoko » une subvention de 50 000 € et d'approuver les termes de la convention de partenariat de financement jointe et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Une association qui fait un très bon travail depuis quelques années déjà. Il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

11. Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 12 - Versement d'un premier acompte à Domofrance

M. ETCHEGARAY : Alain LACASSAGNE, vous voulez bien présenter les deux rapports qui suivent, 11 et 12, qui concernent le PNRQAD.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. La délibération numéro 11. Il s'agit de l'attribution de subventions municipales relatives au déficit foncier de l'opération de

requalification de l'îlot 12 avec le versement d'un premier acompte à Domofrance. Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, Domofrance reconduit l'opération de requalification urbaine de l'îlot 12, rue Victor-Hugo, notamment avec six immeubles qui sont concernés, avec trente logements sociaux et ainsi que trois commerces en rez-de-chaussée. Cette opération, dont le détail figure en note explicative de synthèse, est en cours de réalisation. Conformément à la délibération du 11 avril 2019, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement, au profit de Domofrance, d'une subvention d'un premier acompte d'un montant de 267 576,80 €, au titre du déficit foncier de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier d'opération de la requalification de l'îlot 45 - Versement d'un acompte à l'EPFL Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Voulez-vous présenter le rapport qui suit qui concerne la même problématique ?

M. LACASSAGNE : Oui, le rapport numéro 12. Je voulais signaler à mes collègues qu'il y a une petite erreur dans le texte, donc elle sera rectifiée dans le résumé du Conseil municipal. Je vous lis la bonne délibération. Donc, il s'agit d'une attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 45, avec le versement d'un acompte à l'EPFL Pays Basque. Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, des opérateurs conduisent diverses opérations de requalification urbaine d'îlots du centre ancien. En l'occurrence sur l'îlot 45, le projet est conduit par EPFL Pays Basque et le Comité ouvrier du logement (COL), avec 28 logements en accession sociale, ainsi que des commerces en rez-de-chaussée et un garage à vélos public. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse et conformément à la délibération du 11 avril 2019, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement à l'EPFL Pays Basque d'un acompte d'un montant de 1 795 000 € correspondant à 70 % de la subvention totale.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets ces deux rapports aux voix. D'abord, le rapport numéro 12 sur l'îlot 45. Donc, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Et le rapport 11 sur l'îlot 12 ? Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas non plus. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Attribution de subvention pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Mme LARROZE-FRANCEZAT nous présente, comme à chaque Conseil municipal, le rapport 13 sur l'attribution de subventions.

MME LARROZE-FRANCEZAT : Oui. Merci, Monsieur le Maire. L'attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 1 962 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, d'approuver l'attribution de 9 189,10 € de subventions dans le cadre du règlement de l'intervention municipale en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre ?

MME BROCARD : Je voudrais juste profiter de cette délibération pour vous demander un point, alors peut-être pas à cette séance, bien sûr, mais qu'il y ait un point sur la situation des nombreux cas d'arrêté de péril qu'on constate de plus en plus nombreux en centre ancien, ce qui inquiète quand même de plus en plus les habitants. Et ce serait quand même, je pense, tout à fait normal qu'il puisse y avoir une information pour savoir éventuellement, alors, si c'est des cas à chaque fois soit individualisés ou si aussi il peut y avoir une explication avec un problème plus global. Donc, peut-être à la rentrée ou pas fin avec les derniers cas qu'on a vus sur la rue Saubiole ou alors rue d'Espagne. Voilà, merci.

M. LACASSAGNE : Juste très rapidement, mais nous avons parlé de ce sujet, un de vos collègues avait posé la question en commission. Donc, on a répondu aux questions et je vous propose qu'à la rentrée, et je serai accompagné de Serge ARCOUET, puisque c'est aussi et surtout sa délégation qu'on puisse vous faire l'état et la synthèse de toutes ces difficultés où il n'y a pas normalement d'éléments communs dans toutes ces problématiques.

MME BROCARD : Oui, c'est pour une information à la population, surtout aux habitants parce que...

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ARCOUET, on a eu l'occasion d'en parler ensemble. C'est vrai que la multiplication de ces incidents, Madame, interroge. Oui, alors, Serge ARCOUET suit ça de près, c'est dans sa délégation.

M. ARCOUET : Oui, effectivement, Monsieur le Maire, on est actuellement très frappés par des mises en péril de bâtiments anciens. Évidemment, on s'est aussi posé la question de savoir s'il y avait des causes communes à ces désordres et il n'y en a pas. En fait, on m'a même demandé si ce n'était pas le changement climatique qui pouvait influencer sur la résistance des bâtiments ou des fondations. Ce n'est pas le cas. Les causes sont, pour la plupart, différentes, mais finalement, il y a une cause commune et celle-là, elle est très claire : c'est l'âge du bâti, puisqu'on a affaire à des bâtiments qui ont plusieurs centaines d'années. Et puis le manque d'entretien et de diagnostics fréquents. C'est-à-dire que les gens, ce qu'on peut comprendre, n'ont pas forcément

les moyens de faire venir un expert et un architecte pour simplement inspecter le bâti, parce qu'il faut regarder sous les planchers, voir l'état des poutres porteuses... Donc, ça a un coût, évidemment, mais c'est très important. On ne conduit pas une voiture sans faire la vidange et regarder le niveau d'huile et d'eau, c'est le problème. Donc un vieillissement du bâti et puis un manque d'entretien et de contrôle permanent, voilà.

M. ETCHEGARAY : On revient à la rentrée, Mme BROCARD. Vous vouliez dire un mot de plus ?

MME BROCARD : Non, juste, c'est que, là, c'est quand même une cause commune qui peut du coup nous amener à soit modifier notre politique de subvention ou alors comment on peut aider à faire en sorte qu'on arrive à mieux entretenir, ou alors faire en sorte que les travaux soient faits parce que, au-delà, il y a l'état des immeubles. Et puis il y a aussi le nombre de logements qui sont dans un état déplorable et dans lequel des familles vivent et qui subissent aussi la mauvaise qualité de leur immeuble au quotidien.

M. ETCHEGARAY : Donc, essayons, même s'il y a une multiplication d'incidents de cette nature, de ne pas - et vous ne le faites pas, à l'instant, mais je l'ai vu quelquefois dans certains supports d'information - affoler la population. Vous ne le faites pas. Nous aussi on s'interroge : quand même quatre ou cinq fois des phénomènes de cette nature... Ça interroge : est-ce qu'il y a une question structurelle, globale, systémique, qui peut être... ? Aujourd'hui, aucun élément d'explication, parce que les raisons sont à chaque fois jugées, considérées, comme différentes. C'est toujours la vétusté, quand même, parce que on n'a jamais affaire à un immeuble en bon état. C'est quand même la vétusté qui est souvent l'explication. C'est ce que Serge ARCOUET dit dans tous les comptes rendus qu'il nous fait. Sur votre demande, on reviendra là-dessus à la rentrée. Merci. Je mets aux voix cette délibération présentée par Mme LARROZE. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION

14. Organisation de la Semaine de l'enfance et de l'éducation du 7 au 14 octobre 2023

M. ETCHEGARAY : Madame MARTIN-DOLHAGARAY, vous avez le rapport 14.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de présenter l'organisation de la Semaine de l'enfance et de l'éducation du 7 au 14 octobre 2023. Je voudrais juste amener un petit complément d'information parce qu'en fait, il y a une petite coquille qui s'est glissée dans le rapport. Il y est écrit « Après deux ans d'interruption » : en fait, ce n'est pas tout à fait exact, puisque l'édition 2020 avait été annulée au dernier moment puisque c'était le confinement et ensuite en 2021 et en 2022, c'était des protocoles sanitaires qui étaient très contraignants et nous ne pouvions pas mener cette action. Donc cette action va avoir lieu cette année, en 2023, à l'automne, avec un choix délibéré de changement de date puisque c'était au printemps, auparavant. Nous avons souhaité mettre cette semaine à l'automne parce

que moins de manifestations et donc peut-être plus de possibilités d'action pour les parents. Donc, je vous lis maintenant le rapport. La Ville de Bayonne relance cet automne ses Journées de la petite enfance et de l'éducation sous un format rénové et inédit, avec un seul événement commun et mutualisé qui se déploiera entre le samedi 7 octobre et le samedi 14 octobre sur le thème de l'éveil à la nature. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document conventionnel visant à la mise en œuvre des animations proposées. Je tiens à préciser également qu'on a travaillé beaucoup sur la diversité des lieux. En effet, on a des actions qui se mèneront sur les deux rives. Tout ne sera pas concentré sur la Maison des associations, comme ça pouvait se faire. Et nous avons souhaité également associer de manière très importante la communication et donc les documents qui vont sortir, on voulait être quelque part très vertueux, donc il y aura un petit document papier, un petit flyer qui sera distribué de manière importante. Sur ce petit flyer, il y aura ensuite deux QR codes, un QR code qui renverra à une version détaillée numérique en français et un second QR code qui renverra à une version détaillée numérique tout en basque. Voilà, c'est un travail qui est important et je remercie le service Politique linguistique qui y travaille depuis un petit moment déjà.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport 14, s'il n'y a pas de questions, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? S'il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2023-2024

M. ETCHEGARAY : Vous poursuivez avec le rapport 15, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit maintenant de l'organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2023-2024. Donc, sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire détaillée dans le règlement intérieur joint en annexe et de valider le règlement spécifique aux études surveillées. Il s'agit là de faire en sorte que ces études surveillées soient un peu sacralisées, que les temps d'étude soient respectés et que les parents soient engagés aussi sur le fait de venir chercher leurs enfants après, parce qu'il y avait parfois des parents qui débordaient un peu. Donc, si les enfants sont toujours présents après la fin d'étude et bien ils basculeront sur le service périscolaire, voilà, tout simplement, qui sera facturé.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport, il y a Étienne BOUTONNET.

M. BOUTONNET : Oui, très, très rapidement. Je vais être solidaire du maintien de la tenue de l'horloge. En fait, on a fait une expérimentation dans les pauses méridienne, en accueillant des jeunes étudiants, à la fois parce qu'il y a une dimension civique et puis il y a une dimension financière, puisqu'on les rémunère évidemment. On a accueilli dix jeunes sur les pauses méridiennes en centre-ville dans nos écoles, dix étudiants.

Ça a été assez fructueux. Donc on va doubler sur l'année prochaine. On va accueillir vingt jeunes pendant les pauses méridiennes, pour venir prêter main forte à nos équipes. Donc voilà, des initiatives qui fonctionnent, qui rendent service à tout le monde et qui apportent pleine satisfaction.

MME DURRUTY : Merci, M. BOUTONNET. Sur cette délibération, y a-t-il des commentaires ou des remarques ? Non. Donc je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Merci pour cette unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la crèche Pirouette et Convention de mise à disposition des locaux, conclues entre la Ville de Bayonne et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2023

MME DURRUTY : Donc, je vous propose de passer au rapport 16 et c'est Mme MOTHES qui nous présente ce rapport concernant la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la crèche Pirouette et la convention de mise à disposition des locaux conclue entre la Ville de Bayonne et la Caisse d'allocations familiales, pour l'année 2023.

MME MOTHES : Merci. Effectivement, sur le renouvellement de ces deux conventions. La crèche Pirouette, dont la gestion est assurée par la CAF dans des locaux appartenant à la commune de Bayonne, a vocation à jouer un rôle essentiel dans l'accueil à Bayonne des enfants de deux mois à six ans. Dans ce contexte, la commune la considère comme partenaire dans sa politique municipale en faveur de la petite enfance. La convention d'objectifs et de moyens 2019-2022 étant arrivée à échéance, il est proposé de la reconduire au titre de l'exercice 2023, selon les précisions apportées en note explicative de synthèse.

MME DURRUTY : Très bien. Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Non. Donc je propose de passer au vote. Y en a-t-il donc qui votent contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Engagement de la Ville dans une démarche de labellisation Info Jeunes

MME DURRUTY : Donc nous passons au rapport 17 qui sera présenté par Monsieur BOUTONNET-LOUSTAU concernant l'engagement de la Ville dans une démarche de labellisation Info jeunes.

M. BOUTONNET : Toujours en essayant d'être très rapide, j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'on était en train de refondre une partie des services que nous proposons en direction de la jeunesse. J'ai déjà eu l'occasion de dire également que nous avons pris le parti de replacer le BIJ, le bureau d'information jeunesse, au centre de notre

politique jeunesse, d'en faire le navire amiral de notre politique jeunesse. Et on s'est donc interrogés sur l'opportunité de solliciter le renouvellement de la labellisation Information jeunesse. Pourquoi ? Parce qu'un label, ça ne fait pas une politique jeunesse et on ne voulait pas simplement se donner bonne conscience en raccrochant le panneau. Du reste, on avait un peu cette image d'un label qui vous donne simplement le droit de recevoir chaque année une montagne de prospectus que vous poussez sur le bureau et puis on se revoit l'année prochaine. Sauf qu'on a réalisé, en se posant la question de la pertinence, que les services proposés maintenant par la labellisation étaient susceptibles de vraiment nous aider à construire le renouveau du BIJ. Et c'est déjà l'occasion de former notre personnel à l'ensemble des dispositifs pour en faire des vraies encyclopédies au service des jeunes Bayonnais et d'autre part, l'opportunité de faire partie d'un réseau d'acteurs extrêmement mobilisés qui nous ont d'ores et déjà prêté main forte, car on construit le projet et, avant ça, le diagnostic, avec le soutien sans faille, notamment, et hyper enthousiaste du Centre régional information jeunesse que j'ai rencontré avec les services il y a peu de temps à Bayonne, dans les locaux du BIJ. Et ils ont vu ce qui se passait déjà dans nos murs en une journée, l'effervescence qu'on y retrouve et l'accueil de jeunes au quotidien qui viennent nous parler de leur CV, de leur orientation, de leur engagement. On s'est déjà préparés, on leur parle du service civique, on leur parle de mobilité transfrontalière grâce aux outils dont on s'est saisis, on les oriente vers les partenaires avec qui on a construit des dynamiques de réseaux comme le Crous, les associations ou les services déconcentrés de l'État. Il y a le logement. Je rappelle qu'on accueille des annonces de propriétaires éthiques, qu'on veut éthiques, en tout cas, qui signent une charte pour accueillir les jeunes et les loger. Là aussi, de manière complètement fortuite, je tombe un jour sur une jeune qu'on aide et on rend vraiment de grands services. Les accompagner aussi dans leur projet, pour eux mais aussi pour la collectivité. Et je pense aux jeunes étudiants qu'on accompagne dans la création d'une épicerie solidaire à destination de leurs pairs. Et ça, c'est tous les jours. Et je n'y suis pas tous les jours : régulièrement, mais pas tous les jours. Et pourtant, à chaque fois, à chaque fois que j'y suis, je rencontre des jeunes qu'on a aidés ou qui nous demandent de l'aide. Multipliez ça par le nombre d'ouvertures, de jours d'ouverture du BIJ et on comprendra le vrai rôle social et clé de cette structure. Donc, le leitmotiv de notre politique jeunesse, c'est vraiment l'engagement de la jeunesse et pour que la jeunesse s'engage, elle a besoin d'avoir confiance en elle et qu'on ait confiance en elle également. Et elle a besoin davantage de notre disponibilité que de nos directives. Et c'est ça le BIJ qu'on veut. C'est ça la politique jeunesse qu'on veut. Et pour cela, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir engager une démarche de labellisation Information jeunesse par la Ville via la structure de BIJ et d'autoriser pour cela Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande et tout document afférent. Avec votre aval, nous sommes fortement assurés d'être à nouveau labellisés d'ici la fin de l'année et ce, pour les six prochaines années.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Espace socio-culturel municipal - Actualisation de la tarification des activités

M. ETCHEGARAY : C'est Mme LARRÉ qui va présenter le rapport 18.

MME LARRÉ : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de l'espace socioculturel municipal, l'actualisation de la tarification des activités. Afin d'harmoniser les tarifs de l'ESCM avec ceux des structures associatives de même type, il est proposé d'actualiser la tarification pratiquée pour les animations et sorties nécessitant un recours à des prestataires extérieurs. Il est dans ce cas demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de la mission de Service civique 2023-2024

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN, on revient vers vous pour le rapport 19.

MME HARDOUIN : Oui, alors, en fait, il s'agit d'un partenariat avec le CCAS au titre de la mission des services civique pour la prochaine session en 2023-2024. Au sein du service civique, il y a trois missions qui sont développées. La première, c'est la santé. Donc ce sont les jeunes qui parlent aux jeunes, principalement, dans le cadre des thématiques santé, relations, soirées apaisées. Le second, c'est l'environnement et participer au bien-être des enfants et notamment dans le quotidien des écoles et du périscolaire. Et enfin, la solidarité, convivialité et soutien à l'autonomie des seniors. Jusqu'à présent, le service civique engagé auprès des seniors avait pour unique mission, une intervention au sein de l'Ehpad du Séqué. À partir de cette année, il est proposé, outre toujours une intervention au sein de l'Ehpad, une mission en lien avec le CCAS pour les personnes âgées qui ne sont pas en Ehpad justement pour leur permettre de travailler sur l'isolement de ces personnes, créer du lien social, des rencontres, des moments partagés. Donc, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat jointe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que celles à venir si les modalités partenariales restent inchangées.

M. ETCHEGARAY : Merci. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

20. Avenue Georges Hérelle - Convention de cofinancement de réfection de chaussée avec la Communauté d'agglomération Pays basque

M. ETCHEGARAY : Serge ARCOUET, on est avec vous maintenant sur le rapport 20.

M. ARCOUET : Dans le cadre des espaces publics, avenue Georges Hérelle. En lien avec les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales, avenue Georges Hérelle, conduits par la Communauté d'agglomération Pays basque, la Ville de Bayonne a demandé à cette dernière de réaliser la réfection définitive des enrobés sur la pleine largeur de chaussée. Ces travaux, réalisés pour le compte de la Ville, donnent lieu à la signature d'une convention destinée à partager le coût de l'opération à parts égales, soit 45 000 € pour chacune des parties. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de vote contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES

21. Protection des marques verbale et figurative « Fêtes de Bayonne » et formalités diverses auprès de l'institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

M. ETCHEGARAY : Yves UGALDE a deux rapports, rapports 21 et 22, sur les fêtes traditionnelles.

M. UGALDE : Oui, d'abord la protection des marques verbales et figuratives « Fêtes de Bayonne » et formalités diverses auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Pour sauvegarder et maîtriser l'exploitation de la notoriété des Fêtes de Bayonne, il convient de renouveler le dépôt de la marque verbale « Fêtes de Bayonne » auprès de l'institut National de la Propriété Industrielle ou et déposer la marque figurative correspondant au logo des Fêtes de Bayonne dans les classes et produits détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des formalités afférentes et à acquitter les redevances correspondantes. Il en va, bien sûr, je le rappelle, des retombées économiques aussi de l'exploitation de ce type de marque, donc cela a beaucoup plus d'importance que ça ne pourrait le laisser penser à travers ces quelques lignes.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstentions ni de votes contre ? Oui, Mme CAPDEVIELLE ?

MME CAPDEVIELLE : C'est pour une question, c'est quel logo ? C'est ça ? C'est celui-là ?

M. UGALDE : En l'occurrence, là, on a toute la déclinaison. L'important, surtout, c'est de rester propriétaire de notion dont on a senti qu'elle vacillait.

MME CAPDEVIELLE : Parce que du coup je viens d'aller sur le site de l'INPI et j'ai vu qu'il y a des petits malins.

M. UGALDE : Il y avait même des petits malins qui à l'époque...

MME CAPDEVIELLE : J'ai vu.

M. UGALDE : On a plus tendance à vendre beaucoup de foulards avec écrit, par exemple, dessus « Feria de Bayonne ». Donc si on n'a pas la capacité et l'autorité sur ces questions-là, bien sûr, on est complètement débordés sur ce type de problématique.

MME CAPDEVIELLE : C'est important, j'ai vu, de renouveler régulièrement, ne pas laisser, parce que, en fait, ce n'est pas ad vitam aeternam qu'on inscrit une marque. Donc il ne faut pas oublier de renouveler.

M. ETCHEGARAY : Tout à fait. On met aux voix ?

MME CAPDEVIELLE : Il y en a qui n'oublient pas.

M. ETCHEGARAY : Oui. Pas d'abstentions, pas de votes contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Dispositions complémentaires concernant l'organisation des Fêtes de Bayonne 2023

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, rapport 22.

M. UGALDE : Dispositions complémentaires concernant l'organisation des Fêtes de Bayonne. En complément de la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2023, il y a lieu de prendre des dispositions supplémentaires concernant l'organisation des Fêtes de Bayonne 2023 selon les détails figurant en note explicative de synthèse. Ces dispositions concernent essentiellement les modalités d'hébergement des agents de sécurité de la société RPS, prestataires de la Ville, les conditions de gestion du point repos St Esprit ainsi que le niveau de subventionnement attribué au collectif des associations du Karrikaldi, tout cela relevant bien sûr des diverses réunions que nous avons pu tenir et de l'évolution des uns et des autres dans leurs implications respectives.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ? Oui, M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Alors d'abord, et vraiment très sincèrement, quand même, nous vous souhaitons, chers collègues, par avance, de bonnes fêtes et nous aurons l'occasion de

vous embrasser au moment de l'ouverture comme nous le faisons chaque année puisque c'est un grand moment. Non, mais c'est vrai : c'est un grand moment de partage entre nous et il nous tarde, non ? Il me semble qu'il nous tarde. Bon et nous espérons qu'il vous tarde aussi. Mais nous espérons aussi que l'augmentation exponentielle du pass n'empêchera pas les membres de vos familles et amis non-résidents de Bayonne de venir partager ce grand moment de fraternité que sont nos fêtes. Connaissant la générosité des Bayonnais, vous prendrez probablement à votre charge, comme nous, les bracelets de vos enfants, frères, sœurs et amis, contredisant de fait le principe de gratuité pour les Bayonnais qui veulent partager les fêtes avec leurs plus proches sans leur faire payer le coût de l'amitié et de la famille. De manière électoraliste, nous pourrions solliciter la mise à disposition de bracelets spécifiques complémentaires pour les résidents de la zone fermée pour répondre à cette réalité de capacité d'accueillir leurs familles, mais nous ne sommes pas électoralistes, donc notre position est une position de principe qui va bien au-delà de la question des Fêtes de Bayonne, comme l'évolution du stationnement à Anglet nous l'a enseigné. Donc, nous vous souhaitons, quand même, comme je disais dans mon propos introductif, d'excellentes fêtes, avec tous vos proches et tous les gens que vous aimez, mais nous aimerions, un jour, retrouver justement cette capacité de les accueillir de manière non financière.

M. ETCHEGARAY : Sans le mercantilisme. Alors, cela dit, ce n'est pas une limite à la délibération. Vous, vous la votez ? J'ai compris. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

23. Rapport 2022 de la Chambre régionale des comptes - Exercice 2016 et suivants - Suites données aux observations formulées.

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, je le présente. C'est le rapport 23. Vous vous en souvenez, on a eu l'occasion ici même d'avoir un débat sur le rapport de la CRC, la Chambre régionale des comptes. C'était le 21 juillet 2022. Il se trouve que la loi nous oblige de revenir un an après pour vérifier dans quelle mesure nous avons satisfait les recommandations qui ont pu nous être faites et ces recommandations qui étaient au nombre de sept... On vous a donné, dans le rapport qui vous a été présenté, la suite qui a été donnée, soit qu'on ait satisfait aux demandes de la CRC, soit que nous sommes en cours de satisfaire à cette demande, soit que, quelques fois, on explique comme il est quelquefois un peu difficile de satisfaire certaines demandes. Et tout ceci a été expliqué dans le rapport qui vous a été présenté. Oui, allez-y, M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Je vous rassure, c'est normalement la dernière fois que vous m'entendez ce soir. Donc, on pourrait, peut-être, en tout cas de ma part, respecter le timing. Concernant cette délibération et la recommandation sur la présentation des affaires de la CAPB, nous souhaiterions - nous ne savons pas exactement comment, mais... - que votre majorité puisse faire des propositions pour qu'une fois par an, nous ayons un débat qualitatif sur les impacts de la politique communautaire pour les Bayonnais,

c'est-à-dire avec un regard spécifique des impacts pour les Bayonnais de la politique communautaire. Peut-être également avec la production d'un document qu'on pourrait mettre en ligne parce que tout le monde n'est pas au fait des politiques de l'Agglo, notamment au niveau des citoyens, comme nous pouvons l'être, les élus qui siègent, et même les élus qui ne siègent pas, mais qui recevons toutes les documentations et toutes les délibérations. Cela permettrait également de communiquer, comme je disais, en direction de la population qui a peu accès à nos débats communautaires. Donc, il y a une question de transparence politique. D'ailleurs, dans notre programme électoral, - je ne sais pas si vous vous rappelez, je ne sais pas si vous l'aviez lu, peut-être, à voir certaines décisions, si, je pense, vu certaines modifications - nous avons donné un double axe à notre programme : un axe municipal et un axe communautaire, puisque quand nous nous présentons aux élections, nous nous présentons, mais pour porter un programme au niveau municipal, mais également au niveau communal, mais l'élection n'est que communale. Je ne vais pas faire un rappel de droit, vous êtes meilleur que moi à ça. Mais bon, pour dire [que] quand même que, en termes de transparence politique, trouver un moment d'échange spécifique sur la base d'un document qui fait le lien entre la politique de l'Agglo et la commune, ça pourrait être intéressant. En tout cas, nous aimerions bien pouvoir avoir ce type de document et avoir un échange là-dessus. Deuxième point, alors nous n'avons pas réussi à trouver si ça relevait du règlement intérieur ou de la loi, nous avons une question concernant la possibilité ou non pour nos rangs de désigner un suppléant, comme cela est possible pour les maires des communes ayant un seul représentant, étant pour notre groupe dans la même situation. Vous savez, quand un maire d'une commune ne peut pas assister à une séance du conseil communautaire, il y a un suppléant qui peut le remplacer. Pour notre part, nous avons un seul élu au conseil communautaire et nous souhaiterions savoir si, dans le cas où cet élu est absent, nous pourrions nommer un suppléant. Nous n'avons pas réussi à voir si cela était de l'ordre du règlement intérieur ou de la loi. Donc, si on pouvait regarder ça et si on pouvait nous faire cette petite fleur ?

M. ETCHEGARAY : Sur le second point, moi, je suis incapable de vous répondre, vous me prenez à froid. Je ne sais pas. Pour les maires, c'est vrai, pour les autres, écoutez, je ne sais pas si c'est possible.

M. BERGÉ : Parce que, nous, on a un seul représentant.

M. ETCHEGARAY : Je sais.

M. BERGÉ : ...Donc, on ne peut pas dire qu'on peut être représentés par un autre.

M. ETCHEGARAY : J'ai fait noter cela et j'ai demandé à notre DGS de prendre contact avec le DGS de l'Agglo pour qu'on vous apporte une réponse argumentée dans un sens ou dans un autre. À la question que vous dites parce qu'on s'est fait « épingler » c'est un mot excessif par la CRC qui vient nous dire... Oui, bon, c'était plutôt bon quand même les conclusions de la CRC, mais il y a un point formel sur lequel ils sont venus nous dire : « Bon, mais vous ne vous donnez pas aux conseillers municipaux un résumé de tout ce qui s'est fait au conseil communautaire ». Bon, on pourrait répondre qu'on est 45 ici : sur les 45, on est 22 à être au conseil communautaire. On est 22. Vous me

direz, il y en a 23 qui n'y sont pas, mais enfin, on a ici une représentation relativement assurée. La deuxième chose, c'est qu'on reçoit, qu'on soit membre du conseil communautaire ou pas, tous les ordres du jour, on reçoit les rapports, on reçoit les délibérations, les procès-verbaux des séances de la Communauté d'agglomération. Sauf que c'est, vous pourriez me le dire, un fatras et que quelques fois ça fait bien que c'est un peu ce que vous dites... J'en ai parlé avec mes services en préparant la séance du conseil municipal. Est-ce qu'on ne pourrait pas voir, innover et voir comment on pourrait résumer les choses, nos politiques publiques à la Communauté d'agglomération pour venir dire : « Voilà à quoi ça sert sur les politiques X, Y, Z » ? Parce que bon, la demande formelle de la CRC... Moi je ne suis jamais très fan de ces formules un peu technos qui consistent à dire... S'il faut faire passer un temps fou à un agent pour faire le résumé de tout ça, ce n'est pas très intéressant, ni pour l'agent en question, ni pour nous-mêmes, parce que bon... Il y aurait sans doute besoin de faire un focus, excusez l'expression employée par Madame... mais un focus sans doute sur le lien entre l'action communale et l'action intercommunale ou l'action communautaire au travers des politiques publiques. Et ça permettrait de valoriser aussi l'action municipale et l'action communautaire, ce qui est rarement le cas. Je peux vous dire que je me satisfais assez peu sur le plan communautaire des retours que j'ai, parce que c'est rare que la population, je ne parle même pas des élus, ait conscience de ce qu'apporte l'action communautaire. Il faut aller ailleurs, dans d'autres régions de France, où on vient de nous dire « C'est bien ce que vous faites », mais oui, mais on n'a pas tout à fait conscience de ce qu'apportent les politiques communautaires. Je ne suis pas loin de ce que vous dites. Je ne suis pas loin de ce que vous dites. On vote ? Il n'y pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération adoptée. Je vous remercie... On prend acte. Oui, vous avez raison. Il est très précis, [M. DUZERT]. Il a raison, c'est une prise d'acte.

DONT ACTE

24. Taxe sur les friches commerciales

M. ETCHEGARAY : Numéro 24.

MME DURRUTY : Taxes sur les friches commerciales. Comme vous le savez, afin de poursuivre la politique de prévention et de lutte contre le phénomène de vacance de locaux commerciaux, il est demandé à notre Conseil municipal de renouveler l'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales pour l'année 2024, selon les éléments développés dans la note explicative de synthèse. Les taux de droit s'appliqueront aux biens dont la liste des adresses est communiquée aux services fiscaux en 2023. Mais je tiens à souligner que, compte tenu de la très faible vacance commerciale qui est celle de la ville, puisque, rappelons-le, le dernier comptage sur le cœur commerçant est à moins de 3 %, donc un taux global à moins de 4 %. Donc ça veut dire que, oui, comparé, bien sûr, à d'autres villes, nous sommes très en dessous avec y compris le quartier Saint-Esprit qui aujourd'hui se trouve à moins de 10 % alors qu'on arrive d'à peu près 20 %, en quelque temps. Et donc, de fait, en logique, la taxe sur les friches commerciales, il nous faut renouveler cette délibération chaque année, mais elle ne génère qu'à peu près 15 000 € de recettes pour la Ville, ce qui est

certainement négligeable, mais est le reflet de la situation de la vacance commerciale et de la très bonne occupation commerciale de la ville.

M. ETCHEGARAY : Sylvie DURRUTY a raison de parler du taux de vacance. Je vais être très bref. Comme président de l'agence d'urbanisme, je me déplace dans tout le département et beaucoup de communes font des études sur la force commerciale de leur centre-ville, etc. J'ai donc visité beaucoup de communes. Je ne veux pas citer lesquelles, ce ne serait pas sympathique de le faire, mais, enfin, il y a beaucoup de villes - je parle de villes de plus de 5 000 ou 8 000 habitants, de 10 000, 15 000 ou 20 000 habitants, et je parle aussi du département voisin des Landes qui est concerné par ce que je suis en train de raconter – Beaucoup de villes ont des centres où les fonds de commerce sont vides, pas un, pas deux : dans l'enfilade, quatre, cinq, huit, quelquefois dix. Ce n'est pas que les maires ne tentent pas de faire beaucoup de choses, parce qu'ils sont très courageux. C'est pour ça que je me garde bien de citer tout ça, mais on a une vitalité commerciale, historique, il faut le dire. Sauf à Saint Esprit. Sauf à Saint-Esprit où elle a raison de dire qu'on est passés d'un taux de vacance qui était de l'ordre de 20 %, qui venait d'ailleurs fausser globalement parce qu'on pensait que dans le Grand Bayonne aussi on avait quelques difficultés, alors que ce n'était pas le cas. Mais même à Saint-Esprit, on arrive à rattraper les choses, regardez ce qu'est devenue la rue Sainte-Catherine ou ce qu'elle devient, parce que c'est encore en devenir. Merci. On vote sur la taxe. Pas d'abstentions ni de votes contre. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Mise à disposition d'équipements municipaux - Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances

M. ETCHEGARAY : 25, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Merci, Monsieur le Maire. Mise à disposition d'équipements municipaux. Demande d'exonération exceptionnelle de redevance. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonération exceptionnelles de redevance et de mise à disposition d'équipements municipaux tels que détaillés en notes explicatives de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Sécurité et Prévention - Lutte contre les inondations - Dispositif de subventionnement pour acquisition de batardeaux.

M. ETCHEGARAY : Serge ARCOUET, a le rapport 26.

M. ARCOUET : Alors, il s'agit de parler de sécurité, de prévention et de lutte contre les inondations. Par délibération du 10 février 2022, le Conseil municipal a décidé de poursuivre la démarche de lutte contre les inondations initiée par la Ville en 2014, en

renouvelant pour 2022 et 2023 le dispositif de subventionnement des systèmes de batardeaux à destination des personnes susceptibles d'être affectées par les crues des cours d'eau. Une dizaine d'équipements ont été ainsi financés, cependant, au regard de cette expérience, certains dispositifs pouvant pourtant efficaces n'ont pu être financés en raison du plafonnement à 1 000 € TTC par unité ainsi que de leur nature. Pour ces raisons, il est proposé de dé plafonner le montant de la subvention par unité pour la porter à 50 % de la dépense TTC et d'étendre les possibilités de subventionnement aux batardeaux auto-stables positionnés à même le sol à l'intérieur des propriétés.

M. ETCHEGARAY : Pourvu que nous soyons entendus, parce qu'il y a bien une dizaine d'années que l'on a commencé avec ces batardeaux. Les premiers avaient été installés relativement rapidement, puis voilà. Et après on a eu des épisodes d'inondations et on n'est pas à l'abri de nouvelles inondations, compte tenu de notre configuration et du fait que la Nive trimballe toutes les eaux qui tombent dans nos montagnes.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, si je peux être rassurant pour une partie que je maîtrise un peu : le Musée basque s'est parfaitement organisé en la matière et ça fait partie des éléments qui font aussi la force du Musée aujourd'hui.

M. ETCHEGARAY : Le Musée basque, qui est un des points les plus bas de quais de la Nive, comme d'ailleurs le CCAS, également, de l'autre côté, mais qui est aussi doté de batardeaux... Madame la présidente du CCAS, voilà... Mais il faut qu'on arrive à convaincre nos concitoyens - j'allais dire « commerçants », mais il n'y a pas que les commerçants - nos concitoyens, de se doter de ça. Pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Approbation des rapports n°2 à 4 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 juin 2023 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

M. ETCHEGARAY : 27, Xabier PARRILLA ETCHART.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation des rapports numéro 2 à 4 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 juin 2023 de la Communauté d'agglomération du Pays basque. Cette CLECT s'est réunie dernièrement, le 7 juin, afin d'évaluer les transferts de charges relatifs respectivement à la gestion des eaux pluviales urbaines, à la piscine de Souraide et à la piscine d'Hasparren, entre autres. Bien que la Ville de Bayonne ne soit pas concernée directement par ces évaluations, il convient quand même que le Conseil municipal délibère pour approuver le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Une CLECT qui ne nous concerne pas directement d'ailleurs, mais d'autres communes, mais on est obligés, toutes les communes, de délibérer. Ça, c'est les lourdeurs de notre

Communauté d'agglomération. Il y en a, en voilà une, purement administrative, certes. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Remises gracieuses de créances

29.

M. ETCHEGARAY : 28, des remises gracieuses de créances.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, celles-ci concernent directement notre Ville. Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remise gracieuse de créances pour des factures impayées relatives au service périscolaire, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés, comme il est de coutume. En l'occurrence, sur le total des factures impayées, s'élève à 794,08 € et le montant des remises gracieuses à 595,56 €.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOBILITÉS

30. Création d'une commission extra-municipale mobilités

M. ETCHEGARAY : Loïc CORREGÉ, voulez-vous présenter la création d'une nouvelle commission extra-municipale mobilités ?

M. CORREGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Création de la commission extra-municipale mobilités. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la création d'une commission extra-municipale des mobilités qui pourra être consultée pour des sujets traitant toutes les mobilités, qu'elles soient actives ou non, et de fixer la liste de ses membres selon les précisions apportées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, Mme HERRERA.

MME HERRERA-LANDA : D'abord, on ne peut que se féliciter de la création de cette commission extra-municipale que nous appelons de tous nos vœux, donc nous vous en remercions. Et par contre, au niveau des représentations, on pense, c'est une proposition, bien sûr, on ne va pas l'acter ce soir, mais c'est vrai qu'il aurait été intéressant d'y associer l'hôpital, qui est le premier employeur de la région. Je ne l'ai pas vu en tant que tel. Également, au niveau des établissements scolaires, il y a également un seul représentant des établissements scolaires. Ça nous semble insuffisant parce que, les écoles primaires, il y a des relais directs avec les élus, les collèges et les lycées, il y a des publics et privés, donc il y a même une dissociation au niveau des organisations, donc, peut-être qu'il faudrait une représentation, mais aussi et surtout les associations de parents d'élèves qui quand même impactent beaucoup par leur comportement et les consignes ou la manière dont ils traitent la mobilité de

leurs enfants les trafics à proximité des établissements scolaires. Donc, c'était notre proposition, par exemple, via l'achat, maintenant de ces voiturettes électriques qui viennent... Donc, on n'est pas là pour développer, mais c'était une proposition. On pense également qu'il y a la problématique du mouvement sportif et culturel, peut-être un représentant pour eux, parce que ça génère énormément de déplacements, ces activités-là, de manière cadencée. Donc, ça aurait pu être bien. Et puis, peut-être l'association Terre Buissonnière, pour clôturer, qui propose des pedibus. On sait qu'on a aujourd'hui un grand problème sur le fait que les jeunes n'ont pas assez d'activités physiques et ça a des conséquences en matière de diabète, de surpoids. Et donc, cette initiative des pedibus qui est proposée par cette association, associée à une association qui est sur la marche, dans le cadre exclusivement sur la marche, c'est l'association AVAP, et qui fait de l'éducation scolaire avec une approche plus globale des mobilités. On a pensé que ça pourrait être bien. Voilà, donc on pourra en reparler, mais pas pour apporter des éléments supplémentaires.

M. ETCHEGARAY : M. CORREGÉ.

M CORREGÉ : Oui, Mme HERRERA, il n'y a pas de soucis, on va étudier vos propositions. Concernant Terre Buissonnière, on travaille déjà avec eux, mais il faudra approfondir cette collaboration et on viendra vers vous avec vos propositions, il faudra juste nous les écrire. Merci beaucoup.

M. ETCHEGARAY : Je mets donc aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31. Ligne 2 du Tram 'bus - Tranche I - Convention de financement des aménagements du secteur Saint-Léon - Raymond de Martres - Stade Jean Dauger

M. ETCHEGARAY : M. CORREGÉ, vous poursuivez avec le rapport 30.

M CORREGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Le rapport 30 concerne la ligne 2 du Trambus, tranche I. Convention de financement des aménagements du secteur Saint-Léon, Raymond de Martres et stade Jean-Dauger. En parallèle de l'aménagement de la ligne 2 du Trambus, tranche I, la Ville de Bayonne a souhaité la réalisation d'aménagements complémentaires tels que détaillés en note explicative de synthèse. Ceux-ci sont mis en œuvre par le Syndicat des mobilités Pays basque Adour pour le compte de la Ville qui devra ensuite procéder au règlement de ces travaux complémentaires estimés à 117451 € hors taxes. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de ces prestations complémentaires avec le Syndicat des mobilités.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Développement de l'autopartage sur le territoire de la Ville de Bayonne - Convention entre la Ville de Bayonne et la SCIC Aupa, l'autopartage Citiz au Pays Basque

M. ETCHEGARAY : M. CORREGÉ, vous poursuivez, rapport 31.

M CORREGÉ : Oui, Monsieur le Maire. Le rapport 31 concerne le développement de l'autopartage sur le territoire de la Ville de Bayonne. C'est une convention entre la Ville de Bayonne et la SCIC Aupa. L'autopartage de Citiz au Pays basque. Afin de répondre à la diversité des besoins de déplacements sur le territoire communal, le développement de services d'autopartage peut s'avérer être une solution permettant de rationaliser l'usage de la voiture individuelle. Ce dispositif met en location libre-service, 24h/24h et 7 jours/7 deux véhicules sur une station dédiée. Celle-ci sera aménagée sur des emplacements visibles et interdits à tout autre stationnement. La Ville de Bayonne souhaitant s'engager dans cette démarche, il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en place d'un service d'autopartage dans les conditions définies par la note explicative de synthèse, d'approuver la prise de participation à la SCIC Aupa à hauteur de 41 parts sociales et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que les actes afférents.

M. ETCHEGARAY : Aupa. Pas de questions, pas d'abstentions, pas de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

33. 16 rue de la Salie - Cession d'un immeuble à Habitat Sud Atlantic

M. ETCHEGARAY : Alain LACASSAGNE, on revient vers vous pour des cessions d'immeubles.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération numéro 32 et concerne le 16 rue de la Salie. La cession de l'immeuble à Habitat Sud Atlantique. Dans le cadre de la politique de réhabilitation de son centre ancien, la Ville de Bayonne a sollicité Habitat Sud Atlantique en vue de la restructuration totale de l'immeuble très dégradé situé au 16 rue de la Salie, qui nécessite la cession de ce bien. Compte tenu de la faisabilité technique et financière de l'opération projetée par l'opérateur et menée en maîtrise d'ouvrage directe, proposant notamment la réalisation de cinq T1 dans les étages, un accord est intervenu pour une cession au prix de 190 040 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cette cession, détaillées en notes explicatives de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de cette opération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. 3 Impasse Joseph Latournerie - Cession de l'immeuble au profit du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Mme DUHART, vous présentez les rapports suivants 33 et 34.

MME DUHART : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, donc rapport 33. 3 impasse Joseph Latournerie. Cession de l'immeuble au profit du Foyer des jeunes travailleurs Pays basque. Il est proposé de revendre au prix de 660 000 € l'immeuble acquis en 2019 par voie de préemption situé 3 impasse Joseph Latournerie, au profit du Foyer des jeunes travailleurs du Pays basque, pour que ce dernier y aménage huit logements. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas de questions ? Avant de passer au vote, je voudrais demander à ceux qui sont membres du conseil d'administration, à un titre ou à un autre, conseiller départemental ou conseiller municipal, qui participe au FJT, qui a une forme associative, de ne pas participer au vote par précaution.

MME DURRUTY : Je n'y participe pas non plus.

M. ETCHEGARAY : Oui, parce qu'épouse du président. Olivier ALLEMAN ne participe pas au vote. Levez la main pour. Agnès DUHART ne participe pas au vote et les autres participent au vote. Il y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération a été adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 3, Mme DURRUTY, Mme DUHART, M. ALLEMAN

35. 2 Côte du Moulin - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Centre Socio-Culturel de la communauté gitane de la Côte Basque

M. ETCHEGARAY : Rapporte 34. Mme DUHART, encore.

MME DUHART : Délibération 34. 2 Côte du Moulin. Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Centre socio-culturel de la Communauté gitane de la Côte basque. L'Association Centre socio-culturel de la Communauté gitane de la Côte basque a sollicité la Ville de Bayonne pour une mise à disposition d'un local afin de lui permettre d'exercer les missions conformes à ses statuts, d'y installer son futur siège social et de l'utiliser comme local administratif. Au regard des éléments énoncés en

note explicative de synthèse, il est proposé de mettre à la disposition de cette association des locaux vacants situés 2 côte du Moulin et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

36. Restructuration et extension de la médiathèque centrale - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport 35, présenté par Yves UGALDE.

M. UGALDE : Il s'agit de la restructuration de l'extension de la médiathèque centrale avec des avenants aux marchés de travaux. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021, 18 marchés de travaux en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque centrale ont été conclus. Parmi les marchés, certains ont dû faire l'objet d'adaptations en cours d'exécution du chantier, selon précisions apportées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure les avenants aux marchés correspondant avec les titulaires concernés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ? Votes contre ?

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote sur ce rapport et, j'en profite pour le dire, sur le suivant non plus, qui concerne les travaux du Musée Bonnat-Helleu.

M. ETCHEGARAY : D'accord, non-participation au vote sur ces deux rapports. M. ETCHETO, je vous remercie. Votre groupe M. BERGÉ, sur ce rapport, vous votez pour ? Il n'y a pas d'autres abstentions ou votes contre et la délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

37. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit M. UGALDE.

M. UGALDE : Il s'agit là pour le coup de la rénovation et de l'extension du Musée Bonnat-Helleu avec les avenants aux marchés de travaux. Les marchés de travaux en vue de la rénovation et de l'extension du musée ont été conclus le 1^{er} mars 2021. Le chantier, lancé en juin 2021, se consacre dans un premier temps à la construction de l'extension du musée en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase prendra fin à

l'automne 2023, avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant, qui permettra une ouverture du musée rénové au printemps 2025. En cours d'exécution du chantier et en accord avec la maîtrise d'ouvrage, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues au marché des entreprises, selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote, M. ETCHETO, vous l'avez dit. Vous votez, le groupe de M. BERGÉ. Et pas d'abstentions ou de votes contre en dehors de ça ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 7, M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

38. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Avenant n°1 au lot n°14 Terrassement - Voirie - Assainissement conclu avec la société COLAS France

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous présentez le rapport 37.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit de la restructuration et l'extension du groupe scolaire du Prissé. Avenant numéro 1 au lot numéro 14. Terrassements, voirie, assainissement conclu avec la société COLAS France. La Ville de Bayonne a confié à l'agence d'architectes HIRU les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé ainsi que le relogement provisoire de l'école durant la période des travaux. L'opération, répartie en 17 lots hors « Désamiantage » et bâtiments modulaires, a démarré sur le terrain le 19 mai 2023. En cours de préparation et de réalisation du chantier et en accord avec la maîtrise d'ouvrage, il a été décidé de réaliser des modifications de prestations ainsi que des interventions nécessaires suite à des suggestions imprévues concernant le lot numéro 14 terrassement, voirie, comme je l'ai annoncé. L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 16451,30 € HT, soit une hausse de 3,10 % du marché initial. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé à la note explicative de synthèse et à conclure avec la société COLAS France. Une petite précision, Monsieur le Maire. On peut dire qu'une visite a été organisée le 7 juillet pour faire en sorte de dire au revoir à cette école qui avait quand même beaucoup de charme. Et puis on a pu avoir un petit moment d'émotion avec un monsieur qui a pu témoigner qu'il avait été dans cette école, ainsi que son père et son grand-père.

M. UGALDE : Jacques LASSUS.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Voilà, tout à fait. Et puis, dire également que le chantier de déconstruction a bien commencé, puisque nous étions sur site il y a deux jours avec Alain LACASSAGNE et Serge ARCOUET et on a pu voir en effet que la

déconstruction était quelque chose de vraiment bien réel. Voilà, on peut récupérer des parquets, on peut récupérer des plafonds. Et c'est vraiment extrêmement intéressant. Et la démonstration qui a été faite vraiment édifiante, par rapport à tout ce qui pouvait se faire. Je vois qu'on a une très belle Sévillane, je l'ai juste en face de moi. Excusez-moi, c'était un clin d'œil.

M. ETCHEGARAY : Bien. Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

39. Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets communaux - Signature de l'accord-cadre

M. ETCHEGARAY : Monsieur DAUBISSE, vous voudriez bien prendre la parole pour le rapport 38 ?

M. DAUBISSE : Oui, Monsieur le Maire. Donc, mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets communaux. Signature de l'accord-cadre. La Ville de Bayonne confie à des entreprises spécialisées le transport et le traitement des déchets issus de l'activité de ses services. Dans ce cadre, ses prestataires mettent à sa disposition des bennes et contenants divers et prennent en charge le transport, le traitement ou le transfert desdits déchets. Les marchés actuels arrivant à échéance, une procédure de mise en concurrence a été lancée conformément aux dispositions prévues par le code de la commande publique. À l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2023, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre pour une durée maximale de trois ans et six mois, à intervenir selon les conditions et attributaires détaillés dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ? Oui, Mme HERRERA.

MME HERRERA-LANDA : Oui, une petite intervention : on s'est demandé s'il n'y avait pas une erreur sur le volume de papier qui est mentionné, parce qu'il est noté 480 tonnes de papier. 450 à la suite de la collecte dans les corbeilles et 30 autres. Alors, on a fait un petit calcul : 1,80 tonnes de papier, c'est une tonne de production de CO2 et en équivalence, ça donne bien 3 millions de kilomètres, un peu plus de 3 millions de kilomètres avec une voiture de moyenne cylindrée en ville, 1 276 000 baguettes et pour ceux qui aiment prendre l'avion encore, s'il y en a, 266 équivalents aller-retour Paris - New York. Donc ça, c'est pour l'humour, mais à l'heure de la dématérialisation et surtout de la préparation du plan de transition écologique et solidaire, la réduction de l'usage du papier sur le plan administratif et surtout également en matière de communication, constitue à n'en pas douter un gisement à privilégier pour réduire l'empreinte CO2 de la commune.

M. ETCHEGARAY : Mme BISAUTA.

MME BISAUTA : Petite réflexion, parce que, bon, on parle beaucoup de transition énergétique. C'est un sujet que j'aime bien. Je ne vais pas répondre sur le papier et sur les calculs, mais de la même façon qu'on a fait ces calculs - très intéressants, ça fait passer le temps - il faudra faire sur le numérique parce qu'encourager la dématérialisation, malheureusement... Vivre je crois que cela impacte et on parle moins de l'impact énorme du numérique, tant avec les centres data, les comportements qu'on a nous-mêmes avec le numérique qui ne sont pas appropriés. J'ai beau demander à ce qu'on fasse participer tout le monde, ne pas répondre à tout le monde quand ce n'est pas nécessaire, ne pas conserver les mails, etc. Et malheureusement je pense qu'avec l'augmentation du trafic, on va regretter le papier un jour ou l'autre, mais ça, c'est l'adaptabilité qu'on doit avoir au monde qui vient de s'ouvrir et que tout le monde ne connaît pas forcément beaucoup.

MME HERRERA-LANDA : Moi, je dirais que l'un n'empêche pas l'autre. La sobriété énergétique n'empêche pas la sobriété sur le volume de papier.

MME BISAUTA : [Intervention hors micro]

MME HERRERA-LANDA : Dans cette assemblée, il y a un peu plus d'un an, on avait demandé à ce qu'il y ait une étude d'impact des Fêtes de Bayonne ou un bilan environnemental. Et Martine, tu te rappelleras très bien, [tu] avais dit « OK pour le faire, mais on le fait bien. » Donc le défi est toujours présent...

MME BISAUTA : Le défi n'a pas été relevé pour une bonne raison : c'est qu'il devait être fait par - je ne veux pas dire son nom - quelqu'un qu'on avait embauché à l'agglomération et qui était en capacité de faire ce bilan, qui est parti il y a trois mois, et qui n'est pas encore remplacé. Le jury de recrutement est la semaine prochaine, donc on ne va pas demander à un cabinet de le faire. On le demandera à la personne qu'on va recruter et qui a la capacité de faire le bilan. Ce n'est pas une réponse... C'est vraiment la réalité. Il est reparti en région parisienne.

M. ETCHEGARAY : Est-ce que le numérique a des effets pervers ? Le référent numérique, c'est Olivier ALLEMAN, il a peut-être quelque chose à dire.

MME HERRERA-LANDA : Je vais répondre tout de suite à Martine, pour lui dire juste que je considère qu'elle n'a pas tapé en touche.

M. ALLEMAN : Pour répondre dans le sens de l'impact du numérique sur la commune. La loi REEN nous impose au 1^{er} janvier 2025 d'avoir une feuille de route pour les communes de plus de 50 000 habitants et pour la Communauté d'agglomération, donc une feuille de route sur le numérique responsable et qui couvre à la fois les achats qui sont responsables : à la fois de nos différents modes d'utilisation du numérique et qui étudient toute la chaîne. Et c'est dans le cadre, là qu'on lance le premier COPIL du numérique responsable début septembre. On le fait avec une transversalité, avec toutes les directions dans le cadre de notre politique de transition écologique que vous mettez en place, Laurence et Martine.

M. ETCHEGARAY : Merci. Ce complément était nécessaire. Pas d'abstentions, ni de votes contre. On l'a compris. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40. Approbation du règlement pour l'exercice du télétravail des personnels de la ville de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Sylvie DURRUTY va prendre le rapport 39 pour l'approbation du règlement pour l'exercice du télétravail des personnels de la Ville de Bayonne.

MME DURRUTY : Oui, en effet, la Ville de Bayonne souhaite proposer la mise en place du télétravail afin principalement d'améliorer la qualité de vie au travail, la prévention et la santé, de s'inscrire dans une logique de développement durable, de transition écologique, énergétique et enfin de modernisation des méthodes de management. Une démarche de dialogue social a été menée au travers de groupes de travail en 2022-2023. Le projet de règlement relatif à l'exercice du télétravail a été présenté pour avis aux membres du Comité social territorial le 11 juillet dernier et ce dernier s'est prononcé en faveur des propositions émises. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver le règlement sur l'exercice du télétravail des agents municipaux tel qu'annexé à la note explicative de synthèse. Et donc, avec cette délibération, nous tenons les engagements que nous avons pris lors de la renégociation sur l'accord-cadre du temps de travail, donc, en l'occurrence, arriver à la mise en œuvre d'un règlement sur le télétravail dans un délai que nous atteignons aujourd'hui.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport. Il n'y a pas d'abstentions, ni votes contre. Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n° 61 du 18 juillet 2017

M. ETCHEGARAY : Vous poursuivez, Mme DURRUTY, le rapport 40.

MME DURRUTY : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, donc le RIFSEEP. Modification de la délibération numéro 61 du 18 juillet 2017. Engagée en 2017, la mise en place du RIFSEEP poursuit des objectifs de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Il s'est substitué à la quasi-totalité des différentes primes existantes. L'extension de ce dispositif à l'ensemble des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale requiert des actualisations au fur et à mesure de la parution des différents textes d'application. Il est donc proposé à notre Conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire afférentes décrites en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme DURRUTY. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42. Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la Ville et du CCAS - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation et signature de l'accord-cadre

M. ETCHEGARAY : Dernier rapport, Mme DURRUTY, 41.

MME DURRUTY : Donc prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la Ville et du CCAS. Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation et signature de l'accord-cadre. Pour les besoins de la passation du marché de prestations de conseil d'assistante sociale à destination des personnels, il est demandé à notre Conseil municipal d'autoriser, selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de groupement de commandes avec le CCAS, à organiser la consultation et plus généralement à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre qui sera conclu.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. C'est donc adopté. Je profite à ce stade, puisqu'on parle des ressources humaines, de vous présenter notre nouvelle directrice des finances et du contrôle de gestion et de se lever, peut-être, si elle veut bien, Lisa POMES. Lisa POMES n'a pas 40 ans et est bayonnaise, elle a fait ses études à Bayonne, en tout cas les a commencés à Bayonne et elle a occupé un poste de directrice des finances dans une communauté de communes de Gironde, exactement à La Brède. Précédemment en région parisienne, elle a pris ses fonctions à Bayonne le 17 juillet, c'est-à-dire il y a peu de jours. Voilà elle vient soulager quelqu'un qui s'appelle Marc ANDRIEU, qui a assuré jusqu'à là l'intérim et ça depuis plusieurs mois. Je vais vous dire, cela ne s'est pas senti, parce qu'il est resté toujours aimable, mais je peux vous dire qu'il avait beaucoup à faire. Alors, il est très soulagé. Tout à l'heure et il m'a présenté, comme je le fais là, à l'instant, cette nouvelle agente dans nos services et on est ravis. On peut l'applaudir, d'ailleurs. Merci pour elle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43. Fonds de Dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Convention de mise à disposition partielle d'un agent

44.

M. ETCHEGARAY : Rapport 42, Xabier PARRILLA ETCHART.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures et d'une convention de mise à disposition partielle d'un agent. Notre Ville a créé en 2017 un fonds de dotation pour la solidarité et le développement local en vue de renforcer l'action publique par le mécénat. Ce fonds

de dotation, Bayonne Pays Basque Cultures sollicite la mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Bayonne selon les temps de travail et les modalités de remboursement définies en note explicative de synthèse. En fait, la Ville de Bayonne versera, dans un premier temps, à l'agent concerné la rémunération totale correspondant à son grade et dans un second temps, le fonds de dotation remboursera notre Ville. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette mise à disposition partielle à partir du 1^{er} juillet 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions afférentes.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme CAPDEVIELLE.

MME CAPDEVIELLE : Juste deux mots, Monsieur le Maire. Chers collègues, bien sûr, on vote pour cette délibération. Juste, notez que le mécénat en matière culturelle est plus difficile qu'en matière sportive dans une ville comme Bayonne. C'est évident que c'est de moins en moins facile. On l'a vu, juste pour dire, puisqu'on vient d'avoir le dernier conseil d'administration de ce fonds de dotation et on a pu constater, les personnes présentes, que l'entreprise Etchart n'a pas encore honoré tous ses engagements, notamment pour l'année dernière. Donc, si on pouvait lui faire un petit rappel et lui tirer un petit peu les oreilles pour qu'elle respecte un petit peu ses engagements, puisque, bon, on va dire que par ailleurs elle a... Voilà. Donc, on pourrait dire que bon, voilà, c'est une entreprise qui a pris des engagements pour ce fonds de dotation qui est important. Derrière le fonds de dotation, il y a des projets extrêmement intéressants et donc je tenais quand même à le dire ici. Donc, une petite piqure de rappel, un petit tiraillement d'oreilles. Je ne sais pas comment on appelle ça, enfin voilà. Essayez de... Au moins qu'on le rappelle solennellement au conseil municipal, comme cela a été fait lors du conseil d'administration de ce fonds de dotation.

M. ETCHEGARAY : Et il n'est pas épargné entre vous et Madame HERRERA. Bon, c'est noté, Mme CAPDEVIELLE et je ne dis pas que vous avez tort. Je mets aux voix. Y a-t-il d'abstentions ou de votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Atlantiques - Convention confiant la mission de référent déontologue et laïcité pour les élus

M. ETCHEGARAY : Avec Mme LOUPIEN-SUARÈS, on va voir le rapport 43.

MME LOUPIEN-SUARÈS : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'y étais pas du tout. J'étais déconcentrée. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques. La mission du référent déontologue est d'accompagner tout élu local afin de le prémunir contre les risques judiciaires et en particulier les risques de poursuites pénales liées par exemple aux situations de conflit d'intérêt dans lesquelles l'élu peut se retrouver dans le cadre de l'exercice de son mandat. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec l'Association des maires de France, propose les services d'un référent déontologue pour les élus locaux du département des Pyrénées-Atlantiques. Il est donc demandé

au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, confiant la fonction de référent de déontologue et laïcité au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

MME LOUPIEN-SUARÈS : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46. Adhésion au dispositif d'enquête administrative - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques (CDG64)

M. ETCHEGARAY : Madame DUHART, vous prenez la parole pour le 44.

MME DUHART : Merci, Monsieur le Maire. Adhésion au dispositif d'enquête administrative. Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG64). L'enquête administrative est une phase exploratoire qui permet à l'autorité territoriale, face à des allégations et des accusations portées à sa connaissance, de vérifier la matérialité des faits rapportés, de les circonscrire objectivement, au regard d'éventuels manquements aux obligations et à la déontologie des agents publics et, le cas échéant, de rechercher des causes exonératoires de tout ou partie de la responsabilité de la ou des personnes concernées. Cette mission peut être déléguée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à cette mission d'enquête administrative jointe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous présentez le rapport 45.

MME DURRUTY : Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 18 postes et d'un contrat de projet.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport. Vous participez au vote ? M. ETCHETO, vous ne participez pas au vote du rapport 45. Voilà. Non-participation au vote des oppositions et minorités. Les majorités votent pour. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. BERGÉ

SPORTS

48. Projet d'aménagement d'une salle d'escrime au Palais des Sports de Lauga

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, rapport 46.

M. LAIGUILLON : Projets d'aménagement d'une salle d'escrime au Palais des sports de Lauga. Selon les éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé d'approuver le principe de l'aménagement d'une salle d'escrime de 300 mètres carrés par le regroupement de deux salles multi-activités du Palais des sports de Lauga. Ce projet, accompagné et soutenu par la Fédération française d'escrime, et éligible au soutien financier du Département de la région et de l'Agence nationale du sport, permettra de répondre aux attentes de l'Aviron Bayonnais omnisports et de développer et diversifier les installations sportives municipales.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. Mathieu BERGÉ.

M. BERGÉ : Ce n'est pas une intervention, c'est une question. Tout à l'heure, j'avais dit que je n'interviendrais plus... Bon, c'est vrai que c'était une opération qui n'était pas au schéma directeur des sports, cet aménagement. On a su qu'il y avait eu des problématiques avec la section escrime et notamment la compatibilité, j'allais dire, de la pratique de l'escrime avec l'organisation de concerts à la salle Lauga, comme pour le handball féminin, comme me le dit ma collègue Sophie HERRERA. Concernant ce projet, vu qu'on est sur des aménagements de nouveau au sein de la salle Lauga, est-ce que ce sera compatible, ces aménagements, avec le fait qu'il y ait l'organisation de concerts. Qu'on ne reproduise pas la problématique d'accès et la pratique, parce que ça a eu quelques conséquences quand même pas négligeables pour la section escrime.

M. ETCHEGARAY : On peut répondre à la question ?

M. LAIGUILLON : Oui, bien sûr. On a reçu le président de la section, les services techniques, mais aussi le président de la fédération. Donc, en fait, le projet, on l'a construit ensemble. Bien sûr, avec Lauga Côté Scène, en ayant bien sûr cette volonté toujours de mutualiser Lauga Côté Scène et bien sûr les sections escrime, mais pas que. Cette salle, on la veut mutualisable aussi avec d'autres sections. Et bien sûr, on a prévu une porte, justement, pour qu'on puisse sortir et rentrer. Et donc, par contre,

il n'y aura peut-être pas les douches les jours de concerts, mais ils pourront accéder, comme le judo. Voilà.

M. ETCHEGARAY : Merci. Yves UGALDE, concerné par le volet culturel Côté Scène ?

M. UGALDE : Oui, là on était cour avec Cyril, on est côté jardin avec moi. Pour rappeler que la culture a bien compris qu'elle ne pouvait pas s'imposer au détriment du sport dans une salle pareille. Il a fallu d'abord lancer une saison et c'est en voyant le succès populaire de cette saison, dont je vous rappelle qu'il se confirme spectacle après spectacle, qu'on s'est rendu compte qu'il fallait qu'on aille effectivement, Cyril, vers un travail d'articulation des deux propositions. C'est ce qui nous avait conduit d'ailleurs à travailler définitivement sur ce qu'on appelle des blocs-dates. On ne pourra plus, au fil des propositions culturelles, frapper à la porte un peu légèrement. On s'engagera, avant la saison sportive, à ce que les blocs-dates dont je vous parle soient compatibles avec l'activité sportive et les grandes rencontres en particulier, mais aussi les entraînements.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui ?

MME HERRERA-LANDA : Alors juste une très courte question. Le gymnase Jean Fontan, par contre, qui permet des rencontres de handball, même si c'est un peu borderline aussi, par rapport aux exigences de la fédération. Le gymnase Jean Fontan, il est dans le schéma directeur. À quelle échéance est-il prévu qu'il y ait des travaux, puisque, apparemment, il y a des problèmes d'infiltration d'eau qui empêchent de l'utiliser ? Et le gymnase de Largenté, enfin, pour la pratique du handball d'un certain niveau pose quelques difficultés du fait de la puissance des tirs. C'est ce qui m'a été expliqué, alors je veux bien le croire, parce que c'est quand même assez violent.

M. ETCHEGARAY : Bon, pour Largenté, je découvre. Vous répondez ?

M. LAIGUILLON : Alors, pour Jean Fontan, il y a un schéma directeur là-dessus, mais c'est aussi une priorité justement sur les services des sports, mais ça, on pourra en parler à la prochaine commission des sports, parce que, justement, il y a plusieurs équipements sportifs. Et on pourra peut-être faire un état des lieux des équipements sportifs. Pour Largenté, il est homologué jusqu'à un certain niveau. Alors, pour avoir assisté à l'AG Côte basque handball féminin, donc, c'est elle qui l'utilise au meilleur niveau. Donc, depuis le retrait de l'Anglet olympique, on cherche à trouver une autre ville pour être partenaires de cette communauté. Et en cherchant un partenariat, on essaie de délocaliser aussi avec eux, sur deux ou trois dates. Donc pour l'instant, Largenté, ils veulent l'utiliser plus en entraînement que sur Lauga. Après sur Lauga, ils auront les dates. Justement, on a travaillé avec Yves pour avoir les dates des matchs à l'extérieur et ça ne va pas les perturber. Par contre, les entraînements qu'on peut faire au gymnase Jean Fontan seront faits à Largenté, là-dessus. Et en ayant discuté avec toutes les associations sportives, ils ont un gain en technicité et en confort sur Largenté. Et une réflexion : on va faire peut-être un schéma un peu plus global avec toutes les infrastructures sportives et on vous donnera un calendrier.

M. ETCHEGARAY : On ne va pas aller plus en détail, parce que voilà... Je mets aux voix. Des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49. Parcours sport-santé Caradoc - Modalités de mise en œuvre sur le patrimoine d'Habitat Sud Atlantic (Cité du Bedat)

M. ETCHEGARAY : Encore Cyrille LAIGUILLON pour le rapport 47.

M. LAIGUILLON : Parcours sport-santé Caradoc, modalités de mise en œuvre sur le patrimoine d'Habitat Sud Atlantique (Cité du Bedat). Dans le cadre du parcours sport-santé Caradoc, il est nécessaire de définir avec HSA les modalités de mise en œuvre dans la partie traversant la Cité du Bedat, selon les précisions détaillées en note explicative de synthèse : installation de la signalétique, entretiens, responsabilités, notamment. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération. Et bien sûr, on l'a travaillé avec Françoise BRAU-BOIRIE. Je tiens à remercier Françoise BRAU-BOIRIE et tous les services techniques.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

STATIONNEMENT

50. Tarification du stationnement - Mise en œuvre de nouvelles dispositions

M. ETCHEGARAY : Loïc CORREGÉ, on revient vers vous pour que vous présentiez la tarification du stationnement et plus spécialement la mise en œuvre des nouvelles dispositions. Rapport 48.

M. CORREGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. La gestion du stationnement est un des aspects majeurs d'une politique de mobilité urbaine, où chaque usage a sa place : la voiture, la marche, le vélo, mais aussi les transports en commun. Cet équilibre entre les différents modes de déplacements ne doit en stigmatiser aucun, mais doivent accentuer leur complémentarité et leur combinaison. Chacune et chacun d'entre nous a la nécessité pour l'ensemble de ces déplacements, qu'ils soient professionnels ou personnels, de pouvoir les combiner (voitures, bus ou modes doux). Afin d'accompagner la Ville dans cet équilibre en incitant à la diversification des usages, une politique tarifaire a été mise en place pour prendre en compte les différents besoins et pratiques de nos résidents, des pendulaires, des visiteurs et des chalands ainsi que des touristes. Par délibération du 21 juillet 2022, une tarification du stationnement a été validée suite à la mise en œuvre de la loi dite Maptam organisant la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant dont les collectivités ont la pleine maîtrise depuis 2018. Il vous est proposé ce soir de poursuivre la

démarche engagée par la Ville afin d'orienter les usages vers une meilleure utilisation du stationnement par l'adaptation de certains types de tarifs visiteurs et d'abonnements. Pour la qualité de vie de nos résidents, les tarifs de leur abonnement, en voirie ou en parking, restent inchangés. Pour celles et ceux qui travaillent à Bayonne et qui ne disposent pas encore d'alternative crédible à la voiture, des abonnements dédiés sont créés dans nos parkings de surface. Il est donc demandé, Monsieur le Maire, au Conseil municipal d'approuver les dispositions détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires afin de les rendre applicables immédiatement.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des abstentions ?

M. ETCHETO : Abstention de notre groupe.

M. ETCHEGARAY : Abstention sur ce rapport. Le groupe... ? Vous votez ? D'accord, et abstention pour le groupe de M. ETCHETO. Pas d'autres abstentions ou votes contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

VIE ASSOCIATIVE

51. Soutien au monde associatif - Subventions complémentaires et exceptionnelles

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport numéro 49, avec M. LAIGUILLON à nouveau.

M. LAIGUILLON : Soutien au monde associatif, subventions complémentaires et exceptionnelles. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de subventions complémentaires pour un montant de 22 890 € (22 000 € au CAS et 890 € aux Croisés de Saint-André).

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, M. ABADIE.

M. ABADIE : Oui, on a une petite question. Bien sûr qu'on va voter cette délibération, notamment au regard des deux structures concernées, le Comité d'action sociale, bien sûr, et puis les Croisés. Les Croisés, à l'instar de l'ASB, qui font un travail remarquable depuis des dizaines d'années, éducatif et pas qu'au niveau du sport, bien sûr, des règles de vie auprès des enfants et de la jeunesse bayonnaise. D'ailleurs, pour connaître les dirigeants, je sais qu'ils ferraillent chaque week-end pour trouver des structures, des associations qui leur permettent de louer, de leur prêter des minibus pour transporter tous les jeunes relativement loin, notamment vers Pau. Donc, cette subvention exceptionnelle est de bon augure. La question, elle tourne autour de forcément de l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie, des transports, des achats.

Or, nous le savons, nombre d'associations bayonnaise voient leurs subventions figées depuis plusieurs années, à l'exception de quelques privilégiées comme le Rugby pro et ses 15 000 € de subvention, pour que quelques supporters pour aller voir un match à Anoeta. Mais ceci dit, il y a des difficultés pour ces associations, du coup, parce que soit elles réduisent leurs activités, soit elles augmentent leur cotisation. D'ailleurs, c'est le choix que vous avez fait en augmentant le tarif des activités du dispositif Génération seniors. Ma question est la suivante : il y a quelques mois, vous avez été interrogé sur la problématique de cette augmentation des subventions et vous aviez évoqué une clause de revoyure implicite via un point d'étape qui serait réalisé au mois de juin. Cette échéance est un peu dépassée, mais est-ce que vous avez des éléments pour nous en parler de bilan autour de ce sujet, notamment des associations qui auraient été rencontrées ? Milesker.

M. LAIGUILLON : Pour répondre, pour les Croisés, alors, on est entièrement d'accord : ils font un excellent travail, sur la rive droite comme sur la rive gauche, et sur plusieurs disciplines. Et c'est vrai qu'il y a un lien énorme avec leurs bénévoles. Je crois que c'est l'association qui a le plus de bénévoles. Pour moi, c'est vraiment une très, très belle association. Donc, vous dites que les associations sont figées ? Non. Par exemple, on parle des Croisés : les Croisés ont augmenté la subvention. Après, il y a la critérisation. Je pense qu'il y en a plusieurs ici qui revendiquaient la maternité de la critérisation. Eh bien oui, quand ça augmente, ça descend pour d'autres. Par contre, l'enveloppe a été figée. Je crois qu'on est une des seules, rare ville, dans l'agglomération Pays basque, et je dirais même du Sud des Landes, à avoir maintenu le niveau des subventions aux associations. Donc, je pense que ça a été un réel effort. Un réel effort aussi, parce que ce que l'on a fait, ça va plaire à certaines personnes de la commission Vie associative, mais on ne donne pas que des subventions. Je pense que sur les locaux, on a fait un excellent travail avec la commission Vie associative sur la valorisation des locaux. On a fait un excellent travail aussi, et je remercie aussi les services financiers, sur la communication. On a fait un excellent travail aussi sur la mise à disposition de matériel. Donc, on est à l'écoute. Alors pas que pendant les AG, on n'est pas là juste pour noter les points positifs comme les points négatifs. Mais on les revoit aussi, on a reçu toutes les associations qui touchaient plus de 20 000 €. On les a reçues une par une. Les clauses de revoyure, oui, on en a revu certaines. On a proposé, avec les services techniques, des orientations. Alors, dire que la critérisation n'a pas permis de faire évoluer, oui. Je me rappelle de quelques articles du *Sud-Ouest* au tout début où c'était un peu compliqué d'aller voir quelques matchs de foot par exemple. Et ce n'était pas les Croisés. Par contre, là où je crois qu'il y a une grande marge de travail à faire et je pense que c'est là où on va sauver les associations, et on a créé un outil justement qu'on doit améliorer avec Olivier : c'est InterAsso. InterAsso, ça permet aux associations de mettre à disposition, alors, on peut avoir des bénévoles, mais aussi on peut avoir des sonos. On peut, maintenant... Nous, on essaie de mettre en place, justement, ça va être le point, c'est les minibus. Alors, il n'y a pas que les Croisés, on a eu plusieurs demandes des clubs de rame, des associations... Parce que le prix de l'essence... et maintenant je pense qu'il faut mutualiser ça. On parle de covoiturage, voilà. Quand il y a les équipes de sport qui partent le week-end et les MVC restent en semaine. Je pense que l'économie elle sera faite là. Ça ne sera pas de taper à la mairie ou de taper au Département ou à l'Agglo pour dire on a besoin de sous. Tout le monde en aura besoin. Par contre, si on réfléchit tous ensemble. Et à

chaque fois que j'ai proposé à InterAsso de l'ouvrir justement pour les minibus, le plus gros poste de dépense, c'est tout ce qui est transports. Donc si on se met tous autour de la table avec nos réseaux, avec les associations, je pense que ça devrait aller. Après, je sais qu'InterAsso on l'a mis en travaux pour justement essayer de travailler sur cette demande, mais je pense que l'énergie collective et l'intelligence collective, elle sera là.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52. Bayonne Asso - Centre de ressources et d'appui à la vie associative - Convention triennale avec l'association « Profession Sport & Loisirs 64 »

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, le rapport numéro 50.

M. LAIGUILLON : Alors, voilà un autre outil qu'on met à disposition des associations. Je l'avais oublié celui-là. Centre de ressources et d'appui à la vie associative. Convention triennale avec l'association « Profession Sports & Loisirs 64 ». Après avoir ouvert la Maison des associations en novembre 2006, la Ville a mis en place un centre de ressources et d'appui à la vie associative (C.R.A.V.A), fraîchement rebaptisé « Bayonne Asso », qui, depuis quinze ans, offre aux associations des services de soutien et d'accompagnement. Pour le fonctionnement de Bayonne Asso, la Ville et bénéficie du dispositif local d'accompagnement (DLA), créé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale avec la Caisse des dépôts et le Fonds social européen, qui ont délégué le portage de ce dispositif dans notre département à une association, « Profession Sports et loisirs 64 ». Le partenariat actuel arrivant à son terme, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une nouvelle convention de partenariat triennal telle qu'annexée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

53. SEPA - Augmentation du capital social et autorisation du représentant du Département à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la SEPA

M. ETCHEGARAY : Dernier rapport, M. PARRILLA ETCHAR, vous pouvez être rapide sur le rapport 51.

M. PARRILLA ETCHART : Je le serai. Augmentation du capital social et autorisation du représentant du département à participer au vote de l'AGE de la SEPA. Notre Ville est actionnaire de la SEPA. C'est une SEM d'aménagement et de construction qui est

un outil de développement du territoire. Inséré désormais dans le groupement d'EPL, mis en place à la suite de la création courant 2022 de la SPL et des Pyrénées-Atlantiques, la SEPA a défini courant 2022 un plan stratégique à moyen terme de la société prévoyant de développer les pôles immobilier résidentiel et d'immobilier d'entreprise incluant un projet de création en partenariat avec principalement la CDC et les EPFL du Pays basque et Béarn Pyrénées. Le CA de la SEPA a décidé de convoquer une AGE pour statuer sur une augmentation de capital permettant la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce plan à moyen terme selon les caractéristiques développées en note explicative de synthèse. En application de l'article L. 1524-1 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'augmentation de capital correspondante et d'approuver la modification des statuts de la SEPA telle que présentée en annexe au présent rapport.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport. Il n'est pas au vote ou si ? Je ne sais plus. Si ? Il faut approuver. Je consulte Alain DUZERT. Il n'y a pas d'abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote ? Vous votez. Donc la délibération est adoptée. Je vous remercie.

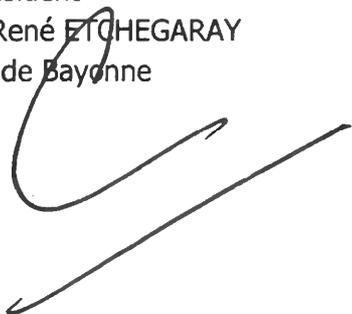
M. ETCHEGARAY : Deux mots rapides pour vous dire que le prochain Conseil municipal, c'est le 19 octobre à 17h30. 19 octobre à 17h30, vous souhaiter de très bonnes Fêtes de Bayonne. On va s'y retrouver sans aucun problème et on va s'embrasser. Bon, allez, on va se retrouver aux Fêtes de Bayonne. Elles seront belles, je vous le garantis. Et bonnes fêtes aussi et bonnes vacances, bien évidemment, puisqu'on ne va se retrouver qu'à la rentrée. Voilà, reposez-vous. On en a besoin. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Président
Jean René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Le secrétaire,
Etienne BOUTONNET LOUSTAU
Conseiller Municipal

